

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 13 octobre 2025, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 15 septembre 2025
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Délégations et représentations du Conseil Municipal – Modification
- 4 – « Bourse Marc Labourdette » édition 2026
- 5 – Convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO) entre la Ville et le CCAS
- 6 – Rapport d'activités du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Année 2024
- 7 – Rapport annuel d'activité de Bordeaux Métropole – Année 2024

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme

- 8 – Autorisation de dépôt d'un permis de construire parcelle sise 28 rue Lavoisier à Talence, cadastrée 00AK226

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 9 – Mandat spécial M. le Maire – Article L.2123-18 du CGCT – Remboursement des frais liés à la participation au Congrès des Maires 2025

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 10 – Avenant à la convention de partenariat Ville de Talence/Opéra National de Bordeaux
- 11 – Annexes mises à jour à la convention globale « culture » entre l'Éducation nationale et la ville dans le cadre du Plan d'Éducation Artistique et Culturelle, convention – cadre 2023 – 2026
- 12 – Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente
- 13 – Scène partenaire – Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 14 – Mise en place de l’indemnité de maniement de fonds
- 15 – Création d’un poste d’agent d’entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative
- 16 – Création de deux postes non permanents à temps complet de jardiniers au service des espaces verts
- 17 – Création de postes au sein de la police municipale
- 18 – Création d’un poste de responsable de gestion comptable

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 19 – Convention de partenariat LUDILOISIRS et école Multisports

RAPPORTEUR M. COLDEFY, Adjoint délégué à l’Économie, à l’Innovation et au Développement économique intercommunal

- 20 – ADIE (Association pour le Droit à l’Initiative Économique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l’année 2025

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce

- 21 – Avis sur les dérogations exceptionnelles à l’interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l’année 2026

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 13 octobre 2025 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIROLA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK (à partir de la question n° 3), Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART (de la question n° 1 à la question n° 7), M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG (à compter de la question n° 6), Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, Mme ROSAY

Absents excusés ayant donné délégation : Mme MADRID (procuration à M. SALLABERRY), M. JOYON (procuration à M. BESNARD), Mme DESGUERS (procuration à Mme LARTIGUES), Mme IRIART (procuration à M. BONNIN à compter de la question n° 8), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG à compter de la question n° 6), M. DELGADO (procuration à Mme BALLIGAND), M. PEYRELONGUE (procuration à Mme ROSAY)

Absents : M. ERCHOUK (de la question n° 1 à question n° 2), M. CAZABONNE (excusé), Mme HELBIG (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LUDLOW (de la question n° 1 à la question n° 5)

M. JESTIN a été désigné comme secrétaire de séance.

M. LE MAIRE : Bien mes chers collègues, je vais vous inviter à prendre place. Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil Municipal dont le secrétaire de séance sera François JESTIN quand il arrivera. Eh bien, il est là, mais il est avec la bourse de New York au téléphone.

Je voulais, avant d'ouvrir cet ordre du jour, vous présenter à toutes et à tous, la nouvelle cheffe de cabinet de la mairie, en la personne d'Ariane ARY, qui se trouve derrière moi, mais qui peut se lever tout aussi bien, parce qu'elle est grande par le talent, surtout, voilà, qui remplace Pierre-Étienne BROUTÉ, que nous avions... vous le savez, qui suit actuellement une formation. On lui souhaite la bienvenue et beaucoup de courage dans ses fonctions simples qu'est le cabinet. M. le Secrétaire.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 15 septembre 2025

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions sur ce procès-verbal, mes chers collègues ? Il est adopté à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 15 septembre 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions sur ces décisions municipales ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui. Bonjour. Alors ça concerne les décisions concernant le projet Peixotto - Margaut. Donc on a la 8, on a la 15. Je ne sais plus si on en a une autre. Donc en fait, la question, c'était de savoir si on pouvait avoir un tableau récapitulatif...

Mme DE MARCO : Et 17.

Mme RAMI : ... et 17. Un tableau récapitulatif des différents coûts. Mais tout compris, les espaces verts aussi. Parce que là, on n'en a qu'une partie. Si c'était possible de les avoir. Et la deuxième question, c'était qu'on avait... vous aviez fait la demande aussi d'une demande de subvention pour les façades, à la Région, pour le Grand Peixotto et savoir où vous en étiez au niveau de vos demandes de subventions.

M. LE MAIRE : Alors sur la partie tableau, on vous l'enverra, sachant que vous avez chaque année le montant des dépenses réalisées année par année dans le compte administratif. Dans les budgets 2025, vous avez le montant à date d'un projet qui a commencé depuis quelques années. Donc on vous enverra un tableau à date, sachant qu'il peut y avoir encore

évidemment quelques avenants sur ce projet-là et sur la subvention à la DRAC, Mme la Première adjointe.

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, on a une réponse positive qui était de l'ordre de 10 % du montant des travaux et on l'a appelée. Alors comme vient de l'indiquer M. le Maire, on est en train de faire le décompte définitif. Je crois que vous avez peut-être dans la décision concernant les travaux de façades, un total aujourd'hui. On avait attribué les marchés de réparation des façades pour 2 958 000. Je suis aujourd'hui à un montant total de 3 075 000. Donc on a 3,95 % d'avenants par rapport aux marchés qui ont été attribués pour l'ensemble des réparations des façades. Je parle hors guinguette, où on est là de l'ordre de 300 000 €. Je vais vous faire un tableau complet. Et les jardins, c'est pareil. On est aujourd'hui sur des dépenses engagées de l'ordre de 3 508 000 € TTC. Donc on est très loin des 9,9 millions qui étaient inscrits au budget. Enfin, on est aujourd'hui et je crois qu'on l'avait évoqué à l'époque, plutôt dans une... un suivi parfait, voire plutôt des sommes qui sont en deçà de ce qu'on avait inscrit dans le budget au départ. Mais je vais vous faire faire un tableau récapitulatif complet. On a eu 300 000 € de la DRAC. Donc, vous voyez sur les 3 075 000, on est corrects. Voilà.

M. LE MAIRE : Donc on peut penser que ce sera à mon avis les seules aides que l'on aura sur le projet, puisque les travaux des jardins ne sont pas éligibles, peut-être un peu de règlements...

Mme FABRE-TABOURIN : La Fondation du patrimoine... on est en train de regarder avec la Fondation. On gratte partout, on cherche.

M. LE MAIRE : Peut-être avec Bordeaux Métropole... Le Fonds vert, nous verrons tout cela avec le budget 2026. En tout cas, comme le disait Mme la Première adjointe, on est aujourd'hui dans une enveloppe de travaux, et on y voit un peu plus clair, qui devait être en deçà du budget total de l'opération annoncée lors du budget 2025.

Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 28/08/25	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Les Eclaireurs) du 02/09/2025 au 02/07/2026 pour l'organisation de cours de gymnastique.	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY

N° 2 01/09/25	<p>Passation d'une convention tripartite afin d'établir les modalités de prise en charge de la défense des intérêts de quatre agents municipaux de la police municipale à qui la collectivité a accordé, par arrêtés, la protection fonctionnelle.</p> <p>Le montant de la convention d'honoraires à la charge de la collectivité s'élève à 1 200,00 € HT pour la prise en charge de la défense des quatre agents.</p>	<p>SELARL SAPATA – Bordeaux (33)</p> <p>Quatre agents de la Police Municipale</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 3 01/09/25	<p>Passation d'une convention tripartite afin d'établir les modalités de prise en charge de la défense des intérêts de trois agents municipaux de la police municipale à qui la collectivité a accordé, par arrêtés, la protection fonctionnelle.</p> <p>Le montant de la convention d'honoraires à la charge de la collectivité s'élève à 1 200,00 € HT pour la prise en charge de la défense des trois agents.</p>	<p>SELARL SAPATA – Bordeaux (33)</p> <p>Trois agents de la Police Municipale</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 4 03/09/25	<p>Passation d'une convention tripartite afin d'établir les modalités de prise en charge de la défense des intérêts d'un agent de la police municipale à qui la collectivité a accordé, par arrêté, la protection fonctionnelle.</p> <p>Le montant de la convention d'honoraires à la charge de la collectivité s'élève à 1 200,00 € HT.</p>	<p>SELARL SAPATA – Bordeaux (33)</p> <p>Un agent de la Police Municipale</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 5 03/09/25	<p>Organisation de deux ateliers d'écriture pour les adultes et jeunes à partir de 15 ans les samedis 18/10 et 22/11/2025 dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous » du réseau des médiathèques.</p> <p>Montant des prestations : 616,02 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION LES TAUPES SECRETES – Bordeaux (33)</p>	Vincent BESNARD
N° 6 04/09/25	<p>Considérant la présence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations, rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, abandon de la procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels, et ce uniquement pour le lot 10 « Fournitures d'appareillages d'éclairage public », en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général. Lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence tirant les conséquences du motif d'intérêt général invoqué.</p>		Emmanuel SALLABERRY

N° 7 05/09/25	Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 28 du 16/01/2025 portant sur la location longue durée d'un autocar d'occasion sans chauffeur de 55 à 59 places afin de corriger une erreur matérielle de date et de montant. La location sera effective du 17/02 au 30/09/2025. Montant de la dépense : 41 635,50 € TTC	CENTRALE D'ACHAT DU TRESOR PUBLIC – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 8 09/09/25	<p>Passation d'avenants sur les marchés de travaux suivants dans le cadre de la réparation des parties extérieures des châteaux Peixotto – Margaut et de leurs dépendances :</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 23/20-1 « Echafaudages – Maçonneries – Sculptures – VRD » pour la prise en compte de travaux de démolition du trottoir du Pavillon Percussion, de reprise des sols extérieurs, de dépose en démolition et repose de dallage pour le raccordement des EP du Château Margaut pour un montant total de + 15 062,51 € HT, soit + 18 075,01 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché : 1 930 394,61 € TTC Montant avenant n° 1 : + 36 780,30 € HT Montant avenant n° 2 : + 15 062,51 € HT Nouveau montant du marché : 1 992 605,99 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 23/20-2 « Couvertures – zingueries » pour la prise en compte de travaux de reprises sur chéneaux façade Nord partie Est sur le Château Peixotto, de couverture – zinguerie sur le Château Peixotto et de reprise des pissettes plomb sur rotonde pour habillage en cuivre pour un montant total de + 10 813,80 € HT, soit + 12 976,56 € TTC.</p> <p>Sachant que les montants cumulés des avenants au marché n° 23/20-2 « Couvertures – Zingueries » engendrent une plus-value supérieure à 5 % du montant initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 05/09/2025 a donné un avis favorable à la passation de l'avenant n°2.</p> <p>Montant initial du marché : 189 734,39 € TTC Montant avenant n° 1 : + 20 601,91 € HT Montant avenant n° 2 : + 10 813,80 € HT Nouveau montant du marché : 227 433,24 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n° 23/20-3 « Menuiseries extérieures » pour la prise en compte de travaux relatifs à la fourniture et pose de volets persiennés extérieurs, le traitement de l'imposte de la menuiserie de l'entresol, la suppression de menuiseries (parfois en doublon)</p>	<p>SAS LES COMPAGNONS DE SAINT JACQUES (mandataire) – Tresses (33)</p> <p>SARL ACCESSIBLE ECHAFAUDAGES (co- traitant) – La Réole (33)</p> <p>SARL SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE – Bassens (33)</p> <p>ATELIERS FERIGNAC SAS – Heutefort (24)</p>	Emmanuel SALLABERRY

	<p>et la suppression de la porte métallique et du traitement des plaques PVC côté intérieur (doublon avec le marché n° 23/20-4) pour un montant total de – 8 822,86 € HT, soit – 10 587,43 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché : 583 098,55 € TTC Montant avenant n° 1 : + 24 668,72 € HT Montant avenant n° 2 : - 8 822,86 € HT Nouveau montant du marché : 602 113,58 € TTC</p> <p>- Avenant au marché n° 23/20-4 « Serrurerie » pour la prise en compte de travaux consistant en la suppression des deux couches de peinture de finition (conservation du traitement antirouille) sur les grilles extérieures du pavillon de musique pour un montant total de – 1 732,00 € HT, soit – 2 078,40 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché : 83 995,97 € TTC Montant de l'avenant : - 1 732,00 € HT Nouveau montant du marché : 81 917,57 € TTC</p>	FUSION METALLERIE – Bègles (33)	
N° 9 11/09/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 21 681,82 € du 15 au 20 octobre 2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « EPURRS » dont les représentations sont prévues le 17/10/2025 (une à l'attention des scolaires et une tout public).	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 10 12/09/25	<p>Passation de commande des missions suivantes au sein de l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande n° 25/322 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation de la mission avant-projet - mission PRO - mission de réalisation de perspectives du projet définitif - missions d'assistance à passation des contrats de travaux (ACT), de VISA, d'ordonnancement pilotage et coopération (OPC), de direction d'exécution des travaux (DET) et d'assistance aux opérations de réception (AOR) <p>pour la première phase des travaux intégrant l'aménagement du jardin des Halles, la réalisation d'une aire de jeux et d'un design actif et ce, dans le cadre de l'aménagement de la Place Alcala de Henares.</p> <p>Montant de la rémunération : 48 750,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>Et</p> <p>SAS LAND'ACT – Levallois-Perret (92)</p> <p>SEGAT (Société d'Etudes Générales pour l'Aménagement du Territoire) – Paris (75)</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 11 12/09/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 29/08/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 4 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de	Mme ASLANIAN – Talence (33)	Jeanne SALLET

	257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).												
N° 12 12/09/25	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2025/2026. Montant de la prestation : 5 280,82 € HT (l'association est non soumise à la TVA)	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY										
N° 13 15/09/25	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'un concert de musique de chambre par le quatuor Prométhée Le 03/10/2025 à l'Eglise de la Sainte Famille. Montant de la prestation : 1 266,00 € TTC	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD										
N° 14 15/09/25	Location en longue durée d'un autocar d'occasion sans chauffeur de 55 à 59 places à compter du 01/10/2025 au 26/06/2029. Montant de la dépense : 211 160,52 € TTC	CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY										
N° 15 15/09/25	Fixation du coût total définitif des marchés de travaux suivants relatifs à l'aménagement du Parc du Grand Peixotto Margaut, à l'issue de la consultation des entreprises de travaux, que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Marchés</th> <th>Montant plafond attribué en € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N° 25/24-1 « VRD »</td> <td>2 495 972,60</td> </tr> <tr> <td>N° 25/24-2 « Espaces verts »</td> <td>512 827,44</td> </tr> <tr> <td>N° 25/24-3 « Fontainerie »</td> <td>500 197,08</td> </tr> <tr> <td>Coût total définitif des marchés de travaux</td> <td>3 508 998,12</td> </tr> </tbody> </table>	Marchés	Montant plafond attribué en € TTC	N° 25/24-1 « VRD »	2 495 972,60	N° 25/24-2 « Espaces verts »	512 827,44	N° 25/24-3 « Fontainerie »	500 197,08	Coût total définitif des marchés de travaux	3 508 998,12	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) Et SAS LAND'ACT – Levallois-Perret (92)	Emmanuel SALLABERRY
Marchés	Montant plafond attribué en € TTC												
N° 25/24-1 « VRD »	2 495 972,60												
N° 25/24-2 « Espaces verts »	512 827,44												
N° 25/24-3 « Fontainerie »	500 197,08												
Coût total définitif des marchés de travaux	3 508 998,12												
N° 16 15/09/25	Passation d'un marché de location de quatre modules de repos et de partage extérieurs pour une durée d'un an afin de tester les futurs aménagements de la place Alcala de Henares.	SAS TINYPARK – Saint Jean d'Illac (33)	François JESTIN										

	Montant de la dépense : 34 160,00 € TTC		
N° 17 30/06/25	<p>Souscription des marchés de travaux suivants pour la construction d'une salle extérieure d'agrément de type verrière dans le parc Peixotto pour une durée d'exécution de 190 jours calendaires (dont période de préparation et période de congés payés) à compter de la date précisée au premier ordre de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 – Gros œuvre Montant du marché : 61 803,55 € TTC - Lot 2 – Charpente métallique Montant du marché : 19 619,47 € TTC - Lot 3 – Charpente bois couverture zinguerie Montant du marché : 26 171,30 € TTC - Lot 4 – Menuiseries extérieures acier Montant du marché : 101 296,80 € TTC - Lot 5 – Plâtrerie peinture Montant du marché : 8 192,56 € TTC - Lot 6 – CVC Montant du marché : 40 665,26 € TTC - Lot 7 – Electricité courants forts et faibles Montant du marché : 14 586,30 € TTC 	<p>SARL RENAUD GUILLAUME CONSTRUCTIONS – Casseneuil (47)</p> <p>SAS TROISEL – Mérignac (33)</p> <p>SASU SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE – Bassens (33)</p> <p>SARL METALNEO – Rochefort (17)</p> <p>SARL PPG – Sainte Eulalie (33)</p> <p>SAS SERSET – Bègles (33)</p> <p>SAS SOLAS ELECTRICITE – Bègles (33)</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 18 16/09/25	Sollicitation pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle du Solarium les 05 et 06/01/2026 dans le cadre de l'organisation d'un thé dansant pour fêter la nouvelle année et les 12 et 13/05/2026 pour le gala des seniors proposant un spectacle des usagers des ateliers de danses et de chants de l'Espace Seniors.	MAIRIE DE GRADIGNAN – Gradignan (33)	Danièle CASTAGNERA
N° 19 17/09/25	Versement de la somme de 1 500 € à un agent de la Police Municipale au titre de la réparation du préjudice moral subi le 25/03/2025. L'auteur des faits a été reconnu coupable et condamné notamment par le Tribunal Correctionnel à indemniser l'agent à hauteur de 1 500 € au titre du préjudice moral. Ce dernier n'ayant pas procédé à l'indemnisation du fait de son insolvabilité, la Collectivité est dans l'obligation de réparer les préjudices subis par ses agents dans l'exercice de leurs fonctions et ce, conformément aux dispositions de l'article L 134-5 du Code général de la fonction publique.		Emmanuel SALLABERRY

N° 20 17/09/25	Signature d'un contrat de production à titre gracieux pour l'organisation de l'exposition d'un ensemble d'œuvres du 02/09 au 04/10/2025 au Forum des Arts et de la Culture.	M. GUILLONEAU – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 21 18/09/25	Passation d'une convention et avenants subséquents dans le cadre de la mise à disposition de lignes d'eau afin de fixer les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans l'enceinte du Stade nautique Henri Deschamps.	CREPS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 22 18/09/25	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Les Eclaireurs) du 25/09/2025 au 02/07/2026 afin d'y organiser des activités sportives.	ASSOCIATION LE COLLECTIF DES PARENTS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 23 22/09/25	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés aux événements survenus le 19/09/2025. Pour ce faire, délégation de signature a été accordée à M. Xavier MILCENT, Chef de la Police Municipale de la Ville.		Emmanuel SALLABERRY
N° 24 22/09/25	Désignation d'une société d'avocat afin de représenter la ville dans le cadre de la procédure visant à réaliser toutes constatations utiles relatives à l'état des immeubles susceptibles d'être affectés par les travaux de construction du futur équipement d'enseignement artistique municipal sur le site du château des Arts dont le chantier sera situé dans une zone pavillonnaire comportant des riverains immédiats.	SOCIETE D'AVOCAT SEBAN NOUVELLE- AQUITAINE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 25 23/09/25	Organisation d'un atelier interactif avec Charlotte de Mareuil auprès des parents autour des grandes thématiques de l'enfance le 11/10/2025 à la médiathèque de Thouars. Montant de la prestation : 300,00 € TTC	ASSOCIATION LiJeP – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 26 23/09/25	Organisation de la 15 ^{ème} Edition du Prix Collèges et Lycées de Talence qui se déroulera sur l'année scolaire 2025/2026.	LYCEE ALFRED KASTLER – Talence (33)	Vincent BESNARD

	<p>LYCEE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE GASCOGNE Talence (33)</p> <p>LYCEE VICTOR LOUIS — Talence (33)</p> <p>COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33)</p> <p>COLLEGE HENRI BRISSON – Talence (33)</p> <p>COLLEGE SAINT- GENES – Talence (33)</p>	
--	--	--

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 3 – Délégations et représentations du Conseil Municipal – Modification

M. LE MAIRE : Alors, vous rappeler que le principal du collège Victor Louis a demandé à la Ville de revoir les désignations des élus en fait, puisqu'un certain nombre de points ont dû être éclaircis, notamment le fait que j'ai été désigné par Bordeaux Métropole et donc il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant en sachant que nous avions jusqu'à présent deux titulaires et deux suppléants. Eh bien nous n'aurons plus que, et c'est logique, c'est l'application des textes, un titulaire, un suppléant. Je peux vous proposer si vous le souhaitez, comme ça vous a été proposé, sachant que ça va jusqu'au terme du mandat, donc ça ne va pas prendre un grand élément que Mme Brigitte SERRANO-UZAC soit toujours la désignée titulaire et de vous proposer le nom d'un suppléant. Mais évidemment, je dois vous demander si vous êtes d'accord d'abord sur la procédure et, dans le cas particulier, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret, comme le prévoit l'article 2121-21 du CGCT. Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors nous avions un suppléant à vous proposer. Ce serait M. Olivier PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : Parfait. M. Olivier PEYRELONGUE. Et est-ce que ça convient à tout le monde de ne pas voter sur cette liste ? Donc, Mme Brigitte SERRANO-UZAC et M. PEYRELONGUE sont désignés par le Conseil Municipal à l'unanimité. Et je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite à la demande du collège Victor Louis, il convient de revoir les désignations d'élus qui avaient été décidées par le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cet établissement afin de se conformer à l'article R421-14 alinéa 7 du code de l'éducation qui prévoit : « Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ».

Ayant été désigné par Bordeaux Métropole pour représenter cette instance au sein du Conseil d'Administration du collège Victor Louis, je vous propose de modifier la liste des désignations et représentations du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de cet établissement scolaire et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)

ASSOCIATIONS

Culture

- ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES

- Mme Isabel MADRID
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- M. Olivier PEYRELONGUE
- M. David BIMBOIRE

- TALENCE EVENEMENTS

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

Social / Economie

- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

- ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)

- Mme Josiane DESGUERS

- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)

Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE

- | | |
|----------------------|-----------|
| - M. François JESTIN | Titulaire |
| - M. Charley GIRON | Suppléant |

- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - Mme Isabel MADRID | Conseil d'Administration |
| - Mme Isabel MADRID | Conseil de Maison |

- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

- FRANCE MEDIATION

- M. Salem ERCHOUK

- MISSION LOCALE DES GRAVES

Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON

- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Charley GIRON
- M. Mathieu COLDEFY

- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Stéphane DELGADO
- M. Olivier PEYRELONGUE

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

Enfance / Jeunesse

- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- CENTRE ANIMATION JEUNESSE

- M. Alain CAZABONNE
- M. Jean-François LAROSE

Environnement / Cadre de vie

- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (A.V.P.U.)

- M. Jean-Jacques BONNIN

- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA

- Mme Jenny LUDLOW

Sport

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Alain CAZABONNE
- M. Frédéric FARGUES

- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

- M. Frédéric FARGUES

- ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES
- M. Dorian ALOY

Titulaire
Suppléant

- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire
FC TALENCE (anciennement Union sportive Talenç Football)	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talence Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M Dorian ALOY Titulaire

BOURSES

- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI

- M. Stéphane DELGADO

- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Petra ROSAY

- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M le Maire
- M Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- M. Olivier PEYRELONGUE

- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Simone BONORON
- Mme Josiane DESGUERS
- Mme Monique DE MARCO

- T'AS DE L'IDEE

- M. Charley GIRON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. Dorian ALOY
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Xavier JOLIOT

COMMISSIONS

- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE

- M. Jean-Jacques BONNIN

- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN Suppléant

- COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Charley GIRON
- Mme Isabel MADRID
- M. Olivier PEYRELONGUE

- COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSENSE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Olivier PEYRELONGUE
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

- COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Petra ROSAY

Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

- COMMISSION D'URBANISME

Titulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Olivier PEYRELONGUE

ENSEIGNEMENT / EDUCATION

- COLLEGE HENRI BRISSON

- | | |
|---------------------------|------------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - Mme Chantal CHABBAT | Suppléante |

- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE

- M. Jean-François LAROSE

- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES

- ENSAM (Conseil d'Administration)

- | | |
|---------------------|------------|
| - Mme Isabel MADRID | Suppléante |
|---------------------|------------|

- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE

- | | |
|-----------------------|------------|
| - M. Stéphane DELGADO | Titulaire |
| - Mme Isabel MADRID | Suppléante |

- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - M. Stéphane DELGADO | Titulaire |
| - M. Gérald JEAN | Suppléant |
| - M. Jean-Jacques BONNIN | Suppléant |

- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN | Titulaire |
| - M. Olivier PEYRELONGUE | Titulaire |

- | | |
|----------------------------|------------|
| - Mme Noëlle LARTIGUES | Suppléante |
| - Mme Jacqueline CHADEBOST | Suppléante |
| - M. Christian BARDIN | Suppléant |

- COLLEGE VICTOR LOUIS

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire |
| - M. Olivier PEYRELONGUE | Suppléant |

- LYCEE VICTOR LOUIS

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - M. Jean-François LAROSE | Titulaire |
| - M. Xavier JOLIOT | Suppléant |

- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE

- | |
|----------------------------|
| - Mme Jacqueline CHADEBOST |
|----------------------------|

- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

ECOLES	ELUS
Maternelle J. JAURES	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
Maternelle GAMBETTA	Mme Chantal CHABBAT
Elémentaire GAMBETTA	Mme Mathieu COLDEFY
Maternelle A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Elémentaire A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Maternelle JOLIOT-CURIE	Mme Dominique IRIART
Elémentaire JOLIOT-CURIE	Mme Jenny LUDLOW
Maternelle G. LASSEURRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Elémentaire G. LASSEURRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Primaire P. LAPIE	Mme Jeanne SALLET
Primaire M. RAVEL	M. Stéphane DELGADO
Maternelle SAINT-EXUPERY	Mme Danièle CASTAGNERA
Elémentaire SAINT-EXUPERY	M. Guillaume GARRIGUES
Maternelle J. MICHELET	M. Salem ERCHOUK
Elémentaire J. MICHELET	M. Jean-Jacques BONNIN
Maternelle P. PICASSO	M. Christian PENE

- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)

- | |
|--------------------------|
| - M. Emmanuel SALLABERRY |
| - M. Vincent BESNARD |
| - M. Frédéric FARGUES |
| - M. Salem ERCHOUK |
| - Mme Jeanne SALLET |
| - M. Olivier PEYRELONGUE |
| - Mme Christine QUELIER |

- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE

- | |
|---------------------|
| - Mme Jeanne SALLET |
|---------------------|

INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS

- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)

- M. Vincent BESNARD

- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- Mme Chantal CHABBAT

- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Collège 1

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu JOYON
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

Collège 2 : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

Collège 3 : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

- M. Alain CAZABONNE

- CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire |
| - M. Mathieu COLDEFY | Suppléant |
| - M. David BIMBOIRE | Suppléant |
| | |
| - Mme Laetitia THOMAS-PITOT | Titulaire |
| - M. Gérald JEAN | Suppléant |
| - Mme Petra ROSAY | Suppléante |

- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE

- M. Jean-François LAROSE
- Mme Isabelle RAMI

Suppléante

- FOND SOLIDARITE LOGEMENT

- Mme Isabel MADRID

- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION

- Mme Isabel MADRID

- JARDIN BOTANIQUE

Comité directeur

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
 - Mme Sophie RONDEAU
 - Mme Jacqueline CHADEBOST
 - M. Guillaume HANOTIN
 - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
 - Mme Christine QUELIER

Comité de pilotage

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
 - Mme Sophie RONDEAU
 - M. Guillaume HANOTIN
 - Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
 - DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
 - Un membre de la cellule coordination projet

- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES

Conseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Monique DE MARCO

Conseil d'Etablissement

- Succès & Etat des lieux

Personnalités qualifiées

- M. Henri LEPERS
 - M. Jean KOMOROWSKI

- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)

- Mme Sophie RONDEAU

- RESEAU NATURE (Correspondants)

- Mme Sophie RONDEAU
 - Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- Mme Sophie RONDEAU
 - Mme Dominique IRIART
 - M. Jean-Jacques BONNIN
 - M. Xavier JOLIOT

- Mme Sophie RONDEAU Interlocuteur pour les CEE

- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL COMPLEMENTAIRE DE TALENCE-THOUARS

- M. François JESTIN

GROUPES DE TRAVAIL

- GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1 RUE ALDONA

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

- GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

- GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN

- GROUPE DE TRAVAIL FINANCES

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE

Elus du Conseil Municipal :

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Petra ROSAY
- Mme Christine QUELIER

Habitants :

- 1 ancien lauréat du budget participatif
- 1 adhèrent d'un jardin partagé
- 1 membre de chacun des 6 conseils participatifs de quartier

- GROUPE DE TRAVAIL SANTE

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 4 – « Bourse Marc Labourdette » édition 2026

M. LE MAIRE : Oui, vous savez que nous avions créé en 2021 une bourse en l'hommage de Marc qui nous avait... qui avait commencé le mandat avec nous, mais qui nous a quittés dès les premières semaines. Donc, il vous est proposé dans le cadre de cette délibération de reconduire une Bourse Marc LABOURDETTE, en direction des entreprises et des start-up innovantes talençaises, d'une dotation toujours de 5 000 €, qui pourra accompagner toujours jusqu'à cinq entreprises. Pour rappel, les élus désignés au sein de cette instance sont moi-même, M. Mathieu COLDEFY, Mme MADRID, Mme LUDLOW et M. PEYRELONGUE. Cela convient-il à tout le monde ? Eh bien, je vous remercie.

Mme FABRE-TABOURIN : Mme RAMI.

M. LE MAIRE : Pardon. Oui. Pardon. Je n'avais pas vu. Pardon.

Mme RAMI : Oui, juste c'était au titre de M. Olivier PEYRELONGUE qui voulait remercier le service DEV ÉCO. Il voulait dire qu'il avait fait un très beau travail sur ce projet de bourse.

M. LE MAIRE : Eh bien félicitations donc à ce jeune, ces félicitations auxquelles se joignent les nôtres lui seront transmises. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« En 2021, nous avons créé une bourse en l'hommage à Marc Labourdette, élu Talençais depuis de nombreuses années, président d'un parti politique, du Groupement des Entrepreneurs Talençais et de Talence Innovation Sud Développement.

Marc Labourdette a impulsé et développé de nombreux évènements, actions et outils structurants pour faire de Talence la ville pionnière et reconnue pour son action innovante en matière de développement économique.

Pour poursuivre dans cette dynamique, je vous propose de reconduire pour cette année 2026 la « bourse Marc Labourdette » en direction d'entreprises et de start-ups innovantes talençaises. Celle-ci d'une dotation de 5000 euros pourra accompagner jusqu'à 5 entreprises.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider du renouvellement de la « Bourse Marc LABOURDETTE » (édition 2026) ;
- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 5 – Convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO) entre la Ville et le CCAS

M. LE MAIRE : Alors conformément aux dispositions du règlement, UE 2016-679 du Parlement européen que vous connaissez tous et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données du caractère personnel de la libre circulation de ces données, le CCAS, comme la commune, doivent se doter d'un Délégué à la Protection des Données ; dans un très bon français le Data Protection Officer. Cette fonction peut être mutualisée entre plusieurs collectivités et établissements publics. Vous le savez, la Ville dispose d'un agent au sein du service juridique de tout temps à jamais, d'ailleurs, chargé de ces missions. Et donc, au regard de la technicité de la mission, le CCAS et la Ville souhaitent mutualiser cette fonction par l'intermédiaire d'une convention. Et cette mutualisation se fera à titre gratuit avec cet agent mis à disposition par la Ville. Donc, avant le DPO était mis à disposition du CCAS. Et donc cette situation a pris fin. Aujourd'hui, la mutualisation semble être l'outil juridique le plus adapté. Je voudrais, au-delà de toutes ces considérations d'ordre technique, vous rappeler que les missions du DPO sont d'informer, concilier et accompagner au sein de l'organisme, afin de faire respecter donc les règles européennes, le droit national ; sensibiliser au sein des structures aux enjeux de la protection des données personnelles ; superviser des audits internes sur la protection des données personnelles ; recevoir et répondre à toutes questions ou réclamations relatives à la protection des données, et coopérer avec la CNIL et être le point de contact au sein de cette

structure. Avez-vous des questions ? Des observations ? Est-ce que tout ça vous convient ? Oui. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Le Règlement général de la protection des données (RGPD) impose à l'ensemble des structures publiques de désigner un délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation s'impose aussi bien aux collectivités territoriales qu'aux établissements publics tels que les centres communaux d'action sociale.

Le DPO joue un rôle central dans l'application du RGPD, à ce titre il assure les missions suivantes :

- Informer et conseiller la structure, notamment son représentant légal, ainsi que les agents sur la conformité au RGPD des traitements actuels et à venir,
- Contrôle de respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, il tient et actualise les registres de traitement,
- Être le point de contact pour les personnes dont les données sont traitées par la structure et l'interlocuteur privilégié auprès de la Commission nationale d'informatique et des libertés (CNIL).

Dans la mesure où la Ville dispose des compétences nécessaires pour assurer cette mission au niveau du service juridique et dans un souci de simplification des démarches, il est proposé de mutualiser la fonction de délégué à la protection des données entre la Ville et le CCAS.

A ce titre, il est proposé :

- d'approuver la convention de mutualisation annexée en pièce jointe,
- de m'autoriser à signer ladite convention. »

ADOPE PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 6 – Rapport d'activité du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Année 2024

M. LE MAIRE : Au sein de cet excellent rapport, on a déjà parlé du SDEEG lors de notre précédent Conseil, de rappeler au terme de l'année 2024, même si cette année est un petit peu loin maintenant, que le SDEEG c'est 367 communes, 401 collectivités pour l'éclairage public, 181 communes pour le gaz, 95 pour la fonction de l'urbanisme, 182 pour le juridique et le foncier, etc.

Ce sont des dépenses de fonctionnement établies aux alentours de 17 millions et surtout, près de 50 millions d'euros investis pour les 79 agents qui composent ce syndicat, avec une parité remarquable de 41 femmes et 38 hommes, une quasi-parité. Voilà. Donc c'est un outil dont on parle très souvent. Vous avez... il n'y a pas de vote. Il est proposé donc au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité. Pas de questions ? Pas de remarques ? Tout le monde prend acte. Alors c'est parfait.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de prendre connaissance du rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde qui a fait l'objet d'une présentation lors du Comité Syndical du 24 juin 2025.

Le rapport d'activités 2024 est téléchargeable sur le lien suivant : [Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde \(sdeeg33.fr\)](http://Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde (sdeeg33.fr)) »

Le Conseil prend acte du présent rapport.

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 7 – Rapport annuel d'activité de Bordeaux Métropole – Année 2024

M. LE MAIRE : Oui. Je vais vous proposer, comme chaque année, donc de pouvoir nous faire état des différentes... de vos différentes contributions et je vais donc donner la parole par ordre alphabétique à Mme Simone BONORON.

Mme BONORON : Je vais être très rapide...

M. LE MAIRE : Je vous invite ma chère collègue à rapprocher le micro, on ne vous entend pas.

Mme BONORON : Je signalerai uniquement ma participation aux différents Conseils de Métropole. Je crois que je n'ai dû en manquer qu'un, pour des raisons médicales. Ensuite ma participation aux commissions plénières et intermédiaires. Je détaille là : ce sont les ressources humaines et à l'administration générale ; développement économique et emploi, enseignement supérieur et recherche ; commission administrative paritaire et, en tant que suppléante, à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Bien évidemment, j'ai participé à plusieurs conseils de discipline, dont un, probablement dans les jours à venir. Le but des travaux et les discussions ont été chaque fois orientés et réalisés, entre autres, pour le bien-être et les conditions de travail des salariés de la Métropole ; pour l'aide aux plus défavorisés ; l'aide à l'insertion, notamment des personnes handicapées. Au niveau économie et enseignement supérieur, sont abordés, entre autres et, à titre d'exemple uniquement, les problèmes afférents à la vie quotidienne des étudiants ; les nouvelles orientations universitaires ; les créations de chaires, et bien évidemment les aides aux incubateurs et entreprises. Voilà.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. En l'absence de M. le Sénateur, vous aurez son rapport écrit joint au procès-verbal de la prochaine assemblée. Je laisse la parole, maintenant, à M. Guillaume GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci, M. le Maire. Alors je vous ai parlé il y a deux ans de la refonte des tarifs de l'eau, l'an dernier de l'aménagement du territoire avec le projet de révision du SCoT, cette année je vais vous parler très brièvement du bilan 2024 du réseau de transports.

Pour vous expliquer rapidement la méthodologie, nous avons travaillé avec M. le Maire à des propositions qui ont été formulées aux différents candidats, à l'époque à la délégation de service public. Et ces propositions ont été retenues par le délégataire retenu, donc par

KEOLIS. Et l'année 2024 est la première année, année pleine de mise en service du nouveau réseau. Donc c'est le moment de pouvoir en faire le bilan. Donc pour vous dire rapidement que le réseau avant tout à Talence, c'est le réseau de tramway, avec la ligne B qui voit circuler 62 000 voyageurs/jour et des arrêts particulièrement fréquentés sur la commune. Sur le nouveau réseau, très succinctement, nous avons amélioré la desserte sur la route de Toulouse avec une augmentation de la fréquence des bus. C'est un grand succès avec 11 000 validations/jour. La création d'une Lianes directe entre Thouars et la gare Saint-Jean, la ligne 35, qui, depuis un an et demi, deux ans maintenant, permet une meilleure desserte du quartier... des quartiers sud de la Ville avec une fréquence de 10 minutes. C'est aussi un grand succès, 6 000 voyageurs/jour. L'amélioration de la connexion entre Thouars, Pacaris, Peylanne et Bordeaux Centre, avec le prolongement de la ligne 23, que nous avions souhaité et que nous avions porté aussi dans cette nouvelle DSP. La ligne 23 a été prolongée jusqu'à Gambetta et jusqu'au Bouscat, avec une hausse de sa fréquence. Et puis deux nouvelles extensions aussi, une meilleure desserte du quartier du Bijou et du quartier des Anciens Combattants, avec l'extension de la ligne 34. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais je voulais simplement vous préciser que ce nouveau réseau est vraiment salué par les usagers qui sont de plus en plus nombreux à utiliser le réseau. Juste quelques bémols qui sont en cours d'amélioration : des services non réalisés. Vous l'entendez régulièrement, beaucoup d'usagers nous font remonter des problématiques de bus qui ne circulent pas. C'est un problème qui s'améliore, puisqu'en 2023, on avait près de 3 % de services non réalisés. Ce chiffre a été divisé par deux, en 2024. Des choses plus positives avec des vélos de location qui ont un grand succès auprès des Talençais. 330 Talençais ont bénéficié d'un prêt de vélo gratuit en 2024. Et 102 ont bénéficié d'un vélo payant. Donc essentiellement des vélos à assistance électrique. Voilà.

Sur les sujets plus difficiles, bien sûr, il y a celui des interruptions et des incidents de la ligne B, que nous continuons à subir malheureusement, même si beaucoup de choses ont été réalisées en 2024. Une reprise des différents rails qui suscite des difficultés au Forum, à Roustaing, au giratoire de Pierre Noailles. Des problématiques sur le matériel roulant aussi qui ont été résolues, avec des renforts, notamment, de la maintenance. Et puis enfin, et c'est le plus important, la réalisation d'un aiguillage à la Barrière Saint-Genès que nous avions demandée en janvier 2017. Donc on aura mis sept ans à l'obtenir et qui a été réalisé à l'été 2024 et qui permet de réduire l'impact des interruptions. Les lignes de bus manquent de régularité, mais vous le savez, nous travaillons activement à la réalisation de lignes de bus express avec des couloirs réservés et des aménagements pour les rendre plus fiables.

Deux points pour terminer : d'abord, l'augmentation des faits de violence. C'est un problème. On a eu 503 faits de violence sur le réseau l'an dernier, c'est plus 36 %. Sur Talence, on recense notamment sept faits de violence à l'égard d'agents du réseau TBM, ce qui est un vrai problème, avec notamment des problématiques sur la Lianes 8. Et donc ça, la convention que l'on a tissée entre la Police Municipale de la Ville et l'opérateur du réseau TBM, est un levier pour parvenir à contribuer à atténuer cette problématique.

Juste pour terminer maintenant, quelques points saillants pour décembre. On va avoir quelques modifications. Je me tourne d'abord vers Sophie RONDEAU et

Isabelle BALLIGAND, qui m'ont soulevé des problématiques sur la Lianes 4 et je veux vous rassurer, en décembre, la Lianes 4 sera rescindée de la ligne 1 et ira... sera prolongée jusqu'à Mériadeck, avec une correspondance maintenant sur le même quai pour permettre aux usagers du quartier nord, de rejoindre plus facilement les Quinconces et le nord de Bordeaux. Même si la ligne n'ira pas jusqu'aux Quinconces, la correspondance sera simplifiée. Et puis la création d'une nouvelle ligne de bus circulaire sur les boulevards, pour pouvoir mieux nous connecter à l'Arena, à Floirac. Cette ligne sera mise en service début décembre et connectera les boulevards, notamment la Barrière Saint-Genès à Floirac, à l'Arena, avec une fréquence d'un bus toutes les dix minutes. Et puis enfin, la création d'une station VCub à la fin du mois, au niveau du giratoire entre la rue Robespierre et la route de Toulouse. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je passe la parole à Mme Fabienne HELBIG.

Mme HELBIG : Merci, M. le Maire. Chers collègues, donc voici le bilan synthétique de l'activité du groupe « Renouveau Bordeaux », année 2024. Donc l'année 2024 a été marquée par une présence constante et active de notre groupe « Renouveau Bordeaux », au sein du Conseil de Bordeaux Métropole. Fidèles à notre ligne d'opposition constructive, nous avons pris la parole sur la plupart des grands sujets débattus, en défendant des positions cohérentes, exigeantes et toujours guidées par l'intérêt général. Sur le plan financier, nous avons exprimé de fortes réserves face à la dégradation des équilibres budgétaires de la Métropole. Nous avons dénoncé l'absence de hiérarchisation claire des priorités et la progression non maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Nous avons voté contre le budget primitif 2024, estimant qu'il ne traduisait pas suffisamment les ambitions affichées en matière de transition écologique et de politique publique locale. En matière d'urbanisme et de logement, nous avons plaidé pour une révision rapide et ambitieuse du PLU 3.1, afin de concilier densification et qualité de vie, tout en réinterrogeant les blocages réglementaires qui freinent la construction. Nous nous sommes également opposés à plusieurs opérations jugées incohérentes ou non prioritaires, comme l'acquisition de l'île d'Arcins, considérée comme prématurée et financièrement risquée, et la requalification des Allées de Tourny dont le coût et le calendrier apparaissent déconnectés du contexte budgétaire contraint. Nous avons défendu une planification urbaine plus sobre, plus cohérente et mieux concertée à l'échelle de la Métropole.

Concernant la transition écologique et énergétique, nous avons soutenu les dispositifs concrets : rénovations énergétiques, plan résilience, gestion de l'eau, mais nous avons régulièrement appelé à une mise en œuvre plus rigoureuse et à des moyens budgétaires mieux calibrés.

Lors du débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, nous avons souligné le manque de cohérence entre les ambitions climatiques et les réalités territoriales, appelant à une méthode plus concertée et pragmatique. À l'inverse, nous avons soutenu les démarches pragmatiques de modernisation et d'adaptation, comme la rénovation de l'éclairage public, ou le plan « Métropole rafraîchissante » qui traduisent une approche concrète de la transition écologique à l'échelle locale. Sur les questions sociales et de ressources humaines, nous avons consacré une intervention approfondie au Rapport Social Unique 2023 alertant sur les déséquilibres entre catégories d'agents, les risques

psychosociaux et les conditions de travail. Nous avons également salué les avancées en matière de santé des femmes, en vétant... santé des femmes, pardon, en votant pour l'expérimentation relative aux menstruations au travail, symbolique d'une politique plus égalitaire et respectueuse de la santé au travail. Nous avons été particulièrement attentifs à la gouvernance métropolitaine, défendant la transparence, la clarté des décisions et la cohérence des politiques intercommunales. Dans nos interventions sur la mutualisation, ou sur la régie de l'eau, nous avons appelé à un partage plus équilibré des compétences entre la Métropole et les communes et à une évaluation rigoureuse des dispositifs existants. Enfin, concernant les grands équipements métropolitains, nous avons rappelé la nécessité d'une gestion responsable de l'argent public. Nous avons exprimé nos inquiétudes face au projet de reprise en régie du Stade Bordeaux Atlantique, engagé sans plan d'action concret ni stratégie de redressement durable. Nous avons souligné les risques financiers et opérationnels d'une telle décision dans un contexte déjà fragilisé par les modèles économiques du stade. Je siège, pour information, à deux commissions : la commission « Ressources Humaines » et la commission « Logement ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, alors je vais faire un focus sur le plan vélo et le plan marche, les avancées. J'ai déjà expliqué ce que je faisais aussi à la Métropole sur d'autres commissions ou ailleurs. Donc je vais rester focus sur les mobilités. Ça va peut-être... et sûrement compléter ce qu'a proposé Guillaume en termes de mobilité. Alors, on y va. Donc, vous le savez, dans un contexte d'urgence climatique et de hausse des coûts de l'énergie et de fortes attentes sociales, la Métropole poursuit une politique ambitieuse qui est de faciliter les déplacements du quotidien, tout en préparant la décarbonation de nos mobilités. En 2024, c'est plus de 700 millions d'euros qui ont été investis pour les services publics du quotidien, dont une part importante pour les mobilités durables ou actives. Ces investissements s'inscrivent dans la trajectoire du « Plan Climat Métropolitain » et du « Climate City Contract European » qui visent la neutralité carbone à l'horizon 2050. C'est dans ce cadre que s'inscrivent le troisième plan vélo et le premier plan marche, deux programmes structurants, qui traduisent une même vision : faire du vélo et de la marche les piliers d'une Métropole plus saine, plus apaisée et plus accessible à tous.

Alors, pour le troisième plan vélo, en 2024, la Métropole a poursuivi le déploiement et la livraison du Réseau Express Vélo, le ReVE, qui est une véritable colonne vertébrale du maillage cyclable métropolitain. Nous en sommes en 2024 à un total cumulé de 17 kilomètres de tronçons qui ont été livrés.

Donc, on a la ligne Bordeaux / Saint-Aubin-de-Médoc. On en a d'autres. On a la ligne... pardon, la ligne 4 du ReVE Saint-Louis-de-Montferrand / Villenave d'Ornon. Et on a la ligne 11, aussi. Donc je vous rappelle que le plan vélo, il a été voté en 2021 et qu'il a fallu aussi une année d'étude derrière pour pouvoir déployer le maillage. Alors pour le ReVE, je vous ai parlé de secteurs... de tronçons qui sont livrés, mais il y en a toujours qui sont en cours de réalisation et d'acheminement, puisqu'on ne livre le ReVE que quand il y a un kilométrage suffisant. On ne va pas livrer un ou deux kilomètres de ReVE. Il faut que la voirie soit

suffisamment conséquente. En plus du ReVE, on a un réseau cyclable métropolitain qu'on appelle « réseau secondaire ». Ce sont les bandes et les pistes cyclables. Ça atteint désormais, en 2024, 1 711 kilomètres. On en avait 650 en 2012. Donc c'est un triplement dans une décennie. Preuve que l'on met en place une politique cohérente et continue. Et on a des chiffres. La fréquentation cyclable continue de croître. En 2024, on avait + 6 %. Et on a eu une enquête aussi qui montre que 15 % des cyclistes préfèrent faire un détour, pour emprunter une piste sécurisée. Ce qui veut bien dire qu'on doit avoir un effort permanent et structuré sur les infrastructures. On a aussi des aménagements qui s'accompagnent d'une montée en puissance, des équipements et des services. Il y a eu 18 500 arceaux vélos installés, 60 % de plus par rapport à 2020. Et on note des arceaux vélos pour les vélos-cargos, pour les vélos spéciaux, qui augmentent significativement. 3 800 stationnements sécurisés, deux vélos stations à la gare Saint Jean et un maillage croissant d'abris de vélobox de proximité, pareil depuis 2020. On a déployé plus de 60 % de stationnements sécurisés. La Maison Métropolitaine Des Mobilités Alternatives, la MAMMA, a réalisé plus de 4 000 prêts de vélos en 2024, dont une majorité à assistance électrique. Et au niveau du *free floating*, on a un bon maillage du territoire, pas sur toutes les collectivités, avec l'objectif qu'on s'était fixé de désencombrer les trottoirs qui est atteint, puisque les objets, trottinettes, vélos, et scooters reviennent entre 95 et 98 % dans les poches de stationnement. Donc c'est quelque chose dont je suis relativement satisfaite.

Au niveau des aides « Achat vélo », on a eu 1 871 aides à l'achat vélo qui ont été versées dont près de 90 pour Talence.

Au niveau du plan marche. Le premier plan marche a été lancé en parallèle avec le troisième plan vélo. Il a pour objectif de rééquilibrer l'espace public et de faciliter les déplacements à pied. Le fonds... alors on a deux axes que je vais vous détailler : le fonds de désencombrement des trottoirs : il a été doté de 11,3 millions d'euros sur 2024-2025. C'est la phase n° 2. Il soutient 83 projets dans 28 communes, Talence en a bien évidemment bénéficié. Ce dispositif permet d'élargir les trottoirs, de sécuriser les traversées et de rendre les cheminement plus confortables, notamment autour des écoles et des... et pardon... et des accès aux transports en commun. Plus de la moitié des crédits était déjà engagée fin 2024. Ce plan soutient aussi la démarche d'écomobilité scolaire. On a sur la Métropole 408 établissements concernés et un petit peu plus de 73 000 élèves. Donc avec ce premier plan marche, on a eu 66 « rues aux écoles » créées ou en cours et on a 11 cours buissonnières expérimentales.

Sur ces écoles que l'on a identifiées, on a mis en place, avec l'Aurba, cinq sites pilotes qui permettent, à partir d'une « rue aux écoles » ou d'un établissement scolaire, d'avoir une vision plus élargie avec l'échelle d'un quartier pour favoriser les cheminements sécurisés, piétons, ou à vélo.

Et enfin, en 2024, le « Code de la Rue » a été lancé et nous avons eu le plaisir de le présenter en septembre 2025. Si cela vous intéresse d'avoir le « Code de la Rue », il est disponible sur le site de Bordeaux Métropole. C'est un guide qui est vivant et qui sera amendé au fur et à mesure, avec de l'expérimentation.

Donc ce qui veut dire que... avec ces mobilités actives, Talence peut bénéficier directement de cette politique métropolitaine des mobilités actives. On peut prendre, par exemple, la gare de la Médoquine, les aides « achat vélo », les améliorations de trottoirs et des cheminements. Tout cela découle de programmes métropolitains et de financements engagés. Ce qui veut dire que ces actions concrètes témoignent de la capacité de Bordeaux Métropole d'agir comme facilitatrice et accélératrice de la transition. Elles permettent à notre commune de progresser, sans devoir assumer seule les coûts et la complexité technique des projets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Mes chers collègues, je voulais faire bref aussi. À mon tour de vous rappeler que j'ai l'honneur d'être Président de la commission « Finances ». Je voulais faire un... juste un petit focus en rappelant aussi toute l'importance de la commission de contrôle, dont on ne parle jamais, mais qui est une instance qui permet de vérifier, année après année, un certain nombre de points et notamment, qui permet de contrôler les délégataires. Et donc un travail qui est peut-être moins médiatique que les Conseils Métropolitains, mais qui est tout aussi important dans la gestion de l'argent public. Je voulais aussi rappeler que dans le cadre de la CLECT, les Conseillers Métropolitains et moi, en premier, ont à regarder les différents éléments sur le suivi des compétences qui ont été mutualisées. Il y a quand même de grandes questions qui vont se poser. Moi, je voulais partager avec vous, dans cet océan souvent de mauvaises nouvelles, la chance que nous avons eue de choisir la Métropole pour mutualiser notre informatique avec un vrai pas en avant, bien qu'onéreux, pour la gestion de l'informatique. J'ai envie de dire, bien au-delà que la simple fourniture de matériel informatique sur aussi l'ingénierie que l'on peut avoir sur des logiciels de plus en plus complexes. On parlait tout à l'heure des éléments sur les identités aussi, les éléments de protection contre les cyberattaques qui touchent de plus en plus les collectivités locales. Je voudrais également vous dire que dans le cadre de ma délégation que m'avait confiée notre regretté Président de Bordeaux Métropole sur l'étude sur le métro, l'année 2024, je n'en suis que là, c'est toujours un peu particulier, fin 25, de parler de 24, avait permis, donc, de solder la phase n° 2 et donc de regarder et d'affiner la faisabilité des deux tracés identifiés nord et sud, avec vous le savez, deux passages. L'ensemble de ces études vont trouver une conclusion à la fin de l'année 2025, sur l'opportunité ou pas d'avancer plus loin dans les études. On est encore très loin du premier coup de pioche.

J'ai participé en tant que Conseiller métropolitain à différents COPIL. Ça a été rappelé par différentes interventions auparavant. Notamment celui de la gare de la Médoquine, et le PEM, puisque la gare de la Médoquine est aujourd'hui achevée, mais le Pôle d'Échanges Multimodal, lui, ne l'est pas. De rappeler quand même le côté très novateur et très satisfaisant d'avoir pour deux chantiers d'importance, et loin d'être simple, le fait d'avoir un seul type d'interlocuteur, ce qui nous permet d'avoir des travaux qui avancent plus vite et, surtout, le fait de limiter la gêne pour les riverains et les différentes personnes qui utilisent désormais les installations de la Médoquine qui ont été livrées, vous le savez pour la gare, pour la Halte, en septembre 2025. Nous avons également participé à un certain nombre de COPIL sur le Stade Pierre-Paul Bernard, qui devait permettre l'organisation un an plus tard, c'était cet été, avec grand succès, à la fois l'organisation d'événements plus classiques comme le Décastar et,

surtout, la grande réussite des championnats de France Élite qui ont eu lieu au mois d'août 2025. Ça a été rappelé par un certain nombre de collègues, nous avons participé à un grand nombre de COPIL. J'ai envie de dire des BEX, parce qu'on parle souvent du BEX PTM avec le chantier entre le CHU de Pellegrin et Thouars Malartic. Il y a également l'intrarocade, il y a également l'avenir de la Bassens Campus, des éléments sur le BEX qui passe sur les boulevards, même s'il n'est pas en territoire talençais, mais qui est quand même important. Et enfin, en 2024, nous avons demandé une étude à Bordeaux Métropole pour la transformation de la ligne qui passe par la route de Toulouse en BEX ou, en tout cas, de rendre compatibles les futurs travaux qui sont sur la route de Toulouse, pour qu'on puisse avoir demain une ligne très performante sur un axe qui est un axe majeur aujourd'hui et demain.

Je voulais souligner avec beaucoup de satisfaction le retour au premier plan des projets portés par l'opération d'intérêt métropolitain de Bordeaux Inno Campus. Je trouve que cette Métropole a très souvent, trop souvent, tourné le dos depuis des années à la chance qu'elle a, d'accueillir sur son territoire des campus et pas que les universités. Et donc, avec un certain nombre de nouvelles personnes et de nouveaux moyens donnés, eh bien, nous avons pu avancer très concrètement sur une réalité de ce projet Bordeaux Inno Campus à l'intrarocade, puisque pour l'instant, c'était une réalité qui était plutôt extrarocade. Quelque chose qui va nous permettre de définir avec les équipes de Bordeaux Métropole, ce que l'on souhaite faire de notre campus, mais aussi pouvoir profiter des exceptionnels cerveaux qui en sortent, pour demain créer de la valeur au niveau local. Je voulais enfin souligner des projets qui ont été menés au niveau du réseau de chaleur, alors qui ne sont, eux, toujours pas terminés. Mais vous savez que notre territoire va accueillir le plus grand réseau de chaleur de Bordeaux Métropole qui devrait être en travaux dans les prochains mois. Nous avons participé au suivi de ces structurants pour la Ville en lien avec BM, à la fois en tant que Maire et Conseiller métropolitain sur la route de Toulouse. Ça a été, tout à l'heure, évoqué. C'est un chantier plutôt ingrat, parce que les choses avancent. Mais beaucoup, sans être vues. Je voulais aussi rappeler toute l'importance demain pour la Métropole de l'avancée des travaux sur la rue Frédéric Sévène qui vont constituer l'axe principal de desserte est-ouest entre notamment la ville de Bègles, le... et puis également l'opération de BAHIA et puis l'intérieur du campus universitaire.

Comment ne pas évoquer également des projets structurants que constituent la requalification du quartier de Thouars avec de vraies avancées en matière notamment de soutien financier de la Métropole sur cette requalification et la validation des différentes phases de travaux de la place Gauguin, qui ont pris un aspect beaucoup plus concret en 2025, mais qui ne l'étaient pas. Enfin, ça sera peut-être quelques-uns de mes regrets. Je partage avec vous le fait que le projet des boulevards n'avance pas du tout à la vitesse où il devrait avancer. C'est un projet éminemment complexe, mais il y a un vrai, vrai grand projet à mener, sûrement pas uniforme, comme celui qui a été fait sur les quais, parce qu'on parle des boulevards, parce que les boulevards n'ont pas la même forme, n'ont pas la même épaisseur, n'ont pas la même importance que l'on soit entre Ravezies jusqu'à la Barrière de Bègles et sur la rive droite. Mais, et on a eu l'occasion de le rappeler avec mon collègue Maire du

Bouscat, le fait qu'au bout de quatre ans à l'époque, mais au bout de cinq maintenant, on n'y voit toujours pas bien clair sur les projets menés par Bordeaux Métropole et, surtout, le nerf de la guerre. Aucun projet d'ambition ne se fera sur ces boulevards, s'il n'y a pas les millions d'euros à mettre de côté, à la fois pour la maîtrise foncière, mais également pour réfléchir aux transports de demain. Nous avons également tenu un grand nombre de réunions sur un projet plus anecdotique, mais qui nécessite beaucoup de patience. C'est le projet de Beaulieu dans lequel, sept ans après, nous attendons à l'heure actuelle, les premiers coups de pioche pour réaliser un parking de 30 places. Trois points : je vais dans le sens de ce qu'a indiqué notamment ma collègue Fabienne HELBIG, de grandes inquiétudes sur les finances de Bordeaux Métropole, avec un vote contre, de notre groupe, sur les différents actes budgétaires de la Métropole. Pas contre, parce qu'il faudrait voter contre, parce qu'on est dans l'opposition, mais de vraies inquiétudes partagées et qui ne sont évidemment pas dues qu'à la simple Métropole, mais sur la santé financière de cette Métropole, qui affichera normalement à la fin du mandat un endettement d'un milliard d'euros supérieur, en l'espace simplement de six ans. Face à quoi, beaucoup de nos concitoyens sur Bordeaux Métropole nous demandent : « *Mais où part cet argent, notamment en matière de mobilité ?* » Alors, Isabelle RAMI l'a rappelé, il y a beaucoup d'argent qui est investi en mobilité, notamment en fonctionnement comme investissement, mais très concrètement aujourd'hui, ce n'est pas assez. Un point positif à rappeler, c'est suite à la décision du Président de Bordeaux Métropole du retour d'une certaine forme de normalité dans la gouvernance, d'une certaine forme seulement, puisqu'un EPCI, quel qu'il soit, ne sera jamais rien sans ses maires élus démocratiquement. Et donc l'occasion de pouvoir partager ensemble, parce qu'on a tous le métier de maire, à 28, le fait de partager ensemble des dossiers compliqués, notamment sur la ZFE, sur tout un tas de choses sur lesquelles on aurait bien tort de se passer des maires qui n'auraient pas forcément la même étiquette que la majorité métropolitaine. Enfin, et je veux le souligner à la lumière de ce que vous avez dit, Mme RAMI, je plaide pour que le réseau ReVE sur Talence puisse avancer beaucoup plus vite, il fait partie des endroits, pas forcément des lignes les plus simples, loin de là, mais on a vraiment besoin d'avancer plus vite sur le projet de ReVE, notamment celui qui passe un peu plus au sud de la Métropole. Et moi, je voulais nous saluer collectivement sur le plan marche. Je pense que la marche a souvent été un oublié. Aujourd'hui, on a parlé beaucoup d'argent tout à l'heure. Je pense que ce plan mériterait d'être beaucoup plus doté, parce qu'on a besoin d'aller beaucoup plus vite que la simple résorption des discontinuités cyclables.

On a vraiment besoin d'imaginer demain une Métropole sur laquelle marcher n'est pas la galère que l'on peut avoir aujourd'hui, dans toutes les communes. Donc je plaide pour que la délégation qui est la vôtre soit beaucoup mieux dotée, à la fois en montant, mais aussi en capacité d'ingénierie, parce que malheureusement, c'est un plan qui ne peut pas être reproductible ; chaque rue est différente, chaque cité est différente, mais on a besoin d'aller effectivement beaucoup plus vite en liaison avec les communes sur ce plan marche. Voilà mes chers collègues. Merci à vous toutes et à vous tous de ce rapport. Et nous passons maintenant à la délibération suivante, puisqu'il n'y a pas de vote sur ces rapports.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« En application des dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Le texte prévoit également la communication de ce document par le Maire au Conseil municipal en séance publique, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de Bordeaux Métropole et du compte administratif 2024 joints à la présente et entend les Conseillers métropolitains.»

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 8 – Autorisation de dépôt d'un permis de construire parcelle sise 28 rue Lavoisier à Talence, cadastrée 00AK226

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser M. le Maire au dépôt du permis de construire, concernant le projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Albert Camus. Permis, dont le projet a été confié à l'Agence HIRU Architecture et à ses cotraitants.

M. LE MAIRE : Un très beau projet, je voudrais remercier l'ensemble des élus autour de ces tables, de participer à cette rénovation/extension d'ambition, avec notamment des modalités en matière de développement durable et de respect des attentes en 2025 qui vont être très fortes, de vous rappeler que les travaux commenceront à l'été prochain pour une livraison espérée fin 2027 du groupe scolaire livré. Souligner la qualité du dialogue qui est la nôtre, avec celle des services qui nous aident beaucoup, parce que rénover, c'est beaucoup plus compliqué que de construire, avec notamment ce difficile équilibre trouvé par les équipes, entre le respect de l'école architecturale et la signature architecturale de cette école si particulière, avec aussi beaucoup d'avantages, et notamment le nombre de mètres carrés disponibles pour les enfants, mais aussi la nécessaire adéquation de cette école aux attentes de 2025, notamment matière de confort thermique. C'est un projet qui va flirter avec les 10 millions d'euros, qui va commencer avec, notamment, l'installation des modulaires sur l'espace Mozart, d'ici quelques mois maintenant, et qui permettra de livrer une école sans impact. On va dire sans coexistence entre la durée des travaux et le bruit des travaux. On a expérimenté Paul Lapie pour la maternelle. Je pense qu'il vaut mieux avoir une école sur laquelle quand on peut, eh bien on puisse enlever l'ensemble des personnes et puis proposer des conditions d'enseignement et de travail beaucoup plus satisfaisantes pour l'ensemble des personnes qui y travaillent et des élèves qui y reçoivent une sage éducation. On en a bien besoin aujourd'hui. Pardon d'avoir un peu digressé, mais c'était un point important sur ce niveau-là. Avez-vous des questions, Mme la Sénatrice ?

Mme DE MARCO : Je vous remercie, M. le Maire. Moi, je veux poser juste des questions de précisions. J'ai eu l'occasion donc de voir le document qui nous a été transmis concernant la... l'emprise du bus en site propre qui passe devant la gare de la Médoquine et j'ai cru voir qu'il y avait une réservation, un petit bout de la bordure route de la Vieille Tour, puisque le trajet passerait par la place Mozart, tournerait Route des Vieilles Tours. Si je ne me trompe pas, sur le schéma que vous nous avez envoyé, il y a une réservation qui serait... qui empiéterait sur l'école. Ça, c'est ma première question.

Donc c'était une des raisons pour lesquelles j'avais demandé ce document, puisqu'en définitive, j'ai réalisé qu'il passerait dans un endroit quand même assez accidentogène devant l'école, etc. ce qui va être quand même... poser des difficultés pour l'accessibilité des enfants et des parents.

Et après j'ai eu l'occasion de visiter quelques écoles sur Bordeaux, dans le cadre de ma vice-présidence en charge de l'éducation et sur des rénovations. Et donc je m'interrogeais, parce que sur le document que vous nous avez donné, vous parlez du... d'aménagements, d'espaces extérieurs végétalisés et adaptés à une ouverture hors temps scolaire. Eh bien, beaucoup d'écoles sur Bordeaux donc réfléchissent aussi à une ouverture hors temps scolaire, mais pas seulement de l'extérieur, c'est-à-dire des bâtiments de l'école, de façon à ce qu'il puisse y avoir des réunions, etc. Est-ce que c'est prévu dans ce projet ? Voilà ! C'étaient mes deux questions.

M. LE MAIRE : Je vais vous faire plaisir, Mme la Sénatrice. D'abord, je vous confirme qu'il y a une emprise de 70 centimètres qui est prévue potentiellement, 70 centimètres. Donc... Et donc...

Mme DE MARCO : Oui, mais je l'ai vue...

M. LE MAIRE : Mais je n'en doutais pas. Je sais que vous êtes très attentive à tout cela. On va attendre la mise au point des marchés, pour essayer de voir qu'elle sera la mise. Alors, je ne partage pas forcément votre constat sur le côté accidentogène. Aujourd'hui, l'avenue de la Vieille Tour est une avenue sur laquelle on roule vite et avec de vraies difficultés, du passage, notamment des élèves, entre l'école Albert Camus et l'arrêt de bus. Je pense que le passage d'un bus express toutes les 5 minutes en heures pleines et toutes les 15 minutes en heures creuses, avec aussi un traitement de l'ensemble de la voirie, est susceptible, au contraire, de pouvoir améliorer la sécurité. Donc, on verra ça avec Bordeaux Métropole. Ce passage, on va dire, de ce quartier, il a été vu et revu des dizaines de fois, parce qu'il fallait bien passer quelque part. Entre Diderot, Dubernat, à moitié, on a tout fait. Et finalement, aujourd'hui, la solution qui présentait le plus d'avantages, c'est ce passage-là, en sachant que sur la rue Dubernat, qui n'est pas concernée par le passage, on pourra aménager également des pistes cyclables, pour mener à la gare de la Médoquine, puisque vous savez qu'en même temps que le bus, il faut créer des itinéraires cyclables. Donc, on pense qu'on peut trouver vraiment un sentiment beaucoup plus de sécurité. Et je pense qu'on aura une situation qui est bien meilleure que celle que l'on trouve aujourd'hui. Et dans ce projet, je vous le confirme, que comme Bordeaux, mais j'ai envie de dire avant Bordeaux, nous avions prévu, je vous dis juste avant Bordeaux, c'est comme ça, ce n'est pas grave. Il n'est jamais mauvais de s'inspirer.

Je vais vous dire quelque chose : nous étions allés dans une école à Bruges, ce qui devrait vous faire plaisir, pour regarder notamment ce qu'il se faisait, ce qu'on trouvait comme choses intéressantes en matière de matériaux. Nous ne sommes pas sectaires. Et nous avons effectivement prévu l'implantation et une possibilité, effectivement, d'ouvrir cette école. En revanche, moi, je veux attirer votre attention et je pense que vous la partagerez avec nous. Un certain nombre de réserves de la communauté éducative en France, qui nous dit souvent, on a vu le cas sur Paul Lapie, parce que s'était posé la question sur Paul Lapie. Et on a encore aujourd'hui à faire montrer, la démonstration que finalement les écoles, un peu comme dans les pays nordiques, peuvent être aussi des lieux de vie pendant les temps sur lesquels l'école n'est pas utilisée. Néanmoins, eh bien, il faut qu'on soit capables de pouvoir le faire. Et donc, je vous confirme par rapport à votre question, c'est que oui, cette école le comprend. Elle comprend même une salle qui sera réservée à l'ouverture, pour que des associations puissent s'en servir, en étant tout à fait sécurisée, c'est-à-dire une salle dépendante... indépendante, pardon, du reste de l'école.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes, s'il vous plaît ? Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

Mme DE MARCO : Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :

« Le groupe scolaire Albert Camus d'une surface de 1 887 m², situé 28 rue Lavoisier à Talence, fait l'objet depuis plusieurs années d'une réflexion sur sa rénovation énergétique et son adaptation aux besoins croissants.

À la suite d'études de faisabilité et de programmation engagées en 2022, il est envisagé une opération de réhabilitation et d'extension afin de répondre à plusieurs objectifs :

- La création de 2 classes supplémentaires en maternelle et 1 classe en élémentaire,
- L'agrandissement de l'espace de restauration,
- L'amélioration et l'identification des espaces périscolaires,
- La création d'un accueil de loisirs pour 36 enfants,
- L'aménagement d'espaces extérieurs végétalisés et adaptés à une ouverture hors temps scolaire,
- La rénovation énergétique de l'ensemble du site, avec recours à la géothermie et à l'énergie solaire.

Le projet architectural, confié à l'agence HIRU Architecture et à ses cotraitants, a permis de définir une opération respectueuse de l'existant, ambitieuse sur le plan environnemental et répondant aux besoins des usagers.

Afin de permettre la poursuite de cette opération et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, il convient d'autoriser le dépôt du permis de construire afférent au projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Albert Camus.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 9 – Mandat spécial M. le Maire – Article L.2123-18 du CGCT – Remboursement des frais liés à la participation au Congrès des Maires 2025

M. JESTIN : Tout est dit dans le titre. C'est la délibération habituelle, maintenant, que nous prenons tous les ans, pour permettre le remboursement de ces frais.

M. LE MAIRE : M. le Sénateur n'est pas là, mais dans un contexte de simplification d'action des Maires, vous signaler que je ne participerai pas au vote sur le remboursement des Maires pour aller au Congrès des Maires. Voilà. Donc c'est assez baroque, mais voilà. J'espère que vous m'autoriserez à aller au Congrès des Maires. Voilà. Mme la Sénatrice.

Mme DE MARCO : Je vous remercie, M. le Maire. ... (hors micro). Finalement, ils ne sont pas concernés du tout ... (hors micro).

M. LE MAIRE : Non, parce que la loi ne le prévoit pas.

Mme DE MARCO : La loi ne le prévoit peut-être pas, ... (hors micro).

M. LE MAIRE : Je me suis dit au début de cette délibération, que va-t-elle trouver pour ne pas parler du sujet dont il est question ?

Mme DE MARCO : C'est tout.

M. LE MAIRE : Alors, M. BIMBOIRE, vous aviez une question. Vous voulez aller au Congrès des Maires avec moi, M. BIMBOIRE ?

M. BIMBOIRE : Ah ben, écoutez, comme je suis effectivement un futur élu, j'espère qu'on va gagner la mairie. On verra bien. Donc j'irai au Sénat. Et je verrai les deux. Non, ma question, ce n'était pas ça. Est-ce qu'en fait, on peut avoir, malgré tout, un rapport de ce que vous faites là-bas, de ce que vous dites et de ce que vous prenez comment décisions.

M. LE MAIRE : Alors, avant toute forme de question, je n'ai ni robe Chanel, ni Gucci. Si la question était celle-là, et non. Non. D'abord, je vais aller dans le sens, pour être sérieux, je pense que ce genre de choses-là mérite aujourd'hui d'être voté. Et je vous rappelle que dans cette collectivité, depuis des années, l'ensemble des frais remboursés à tous les élus, je dis bien à tous les élus, puisqu'il n'y a pas que le Maire qui s'en va en mission loin de là, même si jamais, je suis sûrement le plus gros dépensier en la matière. D'abord, sont contrôlés par le Conseil Municipal parce qu'ils sont plafonnés et ils sont plafonnés bien plus bas que ce que nous autorise la loi. Et par ailleurs, font l'objet, je regarde Denise, parce qu'elle est concernée pour une mission en général, par an. Eh bien, sont regardés de manière à pouvoir être transparents. Donc, pour répondre à votre question, Mme la Sénatrice, si jamais j'étais accompagné par d'autres élus, et je m'étonne que quelqu'un qui fait la loi ne la connaisse pas, ces élus devraient être mentionnés. Donc je vous regarde avec votre sourire, mais c'est un peu comme votre sapin de Noël qui ne rentrait pas au mois de janvier. Faites attention, à force de dire des choses. Donc il n'y a pas d'autres élus qui ont prévu de m'accompagner là-dessus. Et je... Ah oui, mais en l'occurrence, Mme FABRE-TABOURIN a les éléments, c'est avec une autre casquette. Juste vous indiquer que... au Sénat avec une autre casquette, oui, je vous

confirme. Donc il n'y a pas d'autres élus au titre de leur mandat municipal qui vont m'accompagner. De vous dire que l'ensemble des personnes qui peuvent m'accompagner, que ça soit des services, un cabinet, puisqu'en fait, ça dépend, en fait... on vient aussi parfois... si vous n'écoutez pas mes réponses, mes chers collègues... On fait aussi parfois, on va souvent au Salon des Maires aussi, pour regarder un certain nombre de points en particulier. Ça avait été le cas, il y a quelques années, notamment, pour la piscine, etc. Eh bien sont remboursés par les frais de mission, conformément aux dispositions du CGCT. Ça ne doit donc pas être là. Mais je ne vais pas vous apprendre à faire la loi. Si vous m'invitez au Sénat, comme à chaque fois, j'y viendrais avec grand plaisir. D'autant plus que, après les élections municipales, il y a aussi les grands électeurs à chouchouter, Mme la Sénatrice. Donc si vous êtes candidate, nul doute que vous saurez enfin nous chouchouter. Comme vous le faites d'habitude avec beaucoup de plaisir. Je dis ça au cas où vous soyez candidate, moi je ne sais pas. Donc voilà. Et par rapport à ce que j'y fais, d'abord, je voudrais vous dire que depuis deux ans, j'y fais moins en tant que Maire, qu'en tant que coprésident de la commission « Finances ». J'aurai l'occasion, d'ouvrir notamment une conférence de presse sur « Rappeler l'importance de l'enjeu des finances publiques locales ». Mais nul doute que nos parlementaires sauront défendre le budget en ce sens, puisqu'il est de tradition depuis une vingtaine d'années maintenant de saigner les collectivités locales, en pensant que ça marchera pour résoudre le déficit de l'État. Ça, c'est le premier jour. J'animerai également des tables rondes sur les délais de paiement des fournisseurs.

Et enfin, je participerai à un certain nombre d'ateliers et de présentations pour nos collègues Maires, puisque je vous rappelle que l'engagement dans l'AMF, ce sont des maires qui s'engagent pour l'AMF. Et si vous voulez mon agenda détaillé, je vous le ferai passer avec grand plaisir. En tout cas, je ne chôme pas et vous ne me verrez pas avec beaucoup de petits fours là-bas, voilà.

Mme DE MARCO : J'espère que vous aurez l'écoute de quelques ministres.

M. LE MAIRE : Je ne vous entends pas. Qu'est-ce que vous voulez me dire sur les ministres ? D'abord, méfiez-vous. Vous savez, on ne sait pas quels ministres nous aurons. Et si d'aventure des ministres, vous savez, certains disaient même que ce Congrès pourrait tomber dans les élections législatives. Et là, j'attends avec beaucoup de patience effectivement quelles seront les forces en présence sur la troisième circonscription et leur unité, au gré de ces élections législatives, si elles devaient avoir lieu, Mme la Sénatrice. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui, merci, M. le Maire. L'AMF, c'est bien cette honorable institution, gouvernée par l'honorable Maire de Cannes, David LISNARD ? Qui fait partie des éminentes personnalités qui ont demandé la démission du président de la République, sans que cela ne crée de séisme médiatique, alors qu'une semaine, plus tôt, quand les élus de la France Insoumise demandaient la même chose, on nous expliquait qu'ils s'étaient mis en dehors de l'arc républicain, point d'interrogation ?

M. LE MAIRE : Alors, je veux bien, si vous voulez, que vous vous transformiez en élus locaux... nationaux pardon, mais ce n'est pas du tout l'objet de la délibération, mais je vais vous dire une chose... Non, mais j'entends bien. Je voudrais juste vous rappeler que d'abord,

c'est plutôt une forme de coprésidence, à l'AMF. Il y a toujours une tradition depuis très longtemps d'une coprésidence. En l'occurrence, le premier vice-président, André LAIGNEL qui, vous le savez, est dans le paysage politique depuis des décennies, a quand même un rôle très important. Il n'existe pas de communiqué de presse ou de position de l'AMF qui n'ait pas été pris conjointement par le président et le premier vice-président, rassemblant alors le côté transpartisan. Et j'espère qu'un jour, certains partis dits républicains pourront se souvenir qu'ils savent très bien, lorsqu'il s'agit d'éléments locaux, travailler indépendamment de leurs écuries politiques. Quant aux prises de position de telle ou telle personne, ce sont des prises de position qui sont faites au titre de leurs fonctions de représentants de partis et pas au titre de leurs fonctions de présidents de l'AMF. Donc, ne venez pas mélanger, mais la France Insoumise adore ça, les casquettes associatives et les casquettes politiques. Mais je vous réponds. Ce n'est pas le président de l'AMF qui a demandé la démission du président de la République, c'est le président de Nouvelle Énergie, ce n'est pas tout à fait pareil. Voilà. Alors, vos votes s'il vous plaît.

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Et moi, je ne vote pas. Mais donc, allez-y. Pour, à l'unanimité, je vous remercie, sauf ma participation.

Mme DE MARCO : ... (hors micro)

M. JESTIN : Il ne l'a pas présenté. Je l'ai présenté ma chère collègue. Il a répondu à vos questions qui étaient un peu en dehors de la délibération.

M. LE MAIRE : Mme la Sénatrice, plus le temps passe, plus vous vous éloignez de la vérité. Je m'en inquiète, ça, c'est François JESTIN. Voilà. Moi, je suis Emmanuel SALLABERRY.

M. JESTIN : Je suis là !

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération n°21 en date du 6 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté les modalités de remboursement et d'avances s'agissant des frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de représentation des élus municipaux.

Concernant les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial, cette même délibération disposait que :

« *Comme le prévoit l'article L.2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.*

Le mandat spécial doit être accordé par le Conseil municipal :

- à des élus nommément désignés,
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps,
- accomplie dans l'intérêt communal,
- préalablement à la mission.

Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne dans les conditions suivantes ».

Le 107^{ème} congrès des maires se tiendra du 18 au 20 novembre 2025. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion pour les élus de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités locales et de venir entendre des membres du gouvernement présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

La participation des Maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

C'est donc dans ce cadre qu'il vous est proposé, en application de l'article L.2123-18 du CGCT :

- De mandater Monsieur le Maire à effet de participer au prochain congrès des maires de France,
- De prendre en charge, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal n°21 en date du 6 juillet 2020, les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration, dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés et des justificatifs de paiement.»

ADOPE PAR 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. SALLABERRY – Talence, ensemble)

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 10 – Avenant à la convention de partenariat Ville de Talence/Opéra National de Bordeaux

M. BESNARD : M. le Maire, mes chers collègues, donc, je voudrais revenir un peu sur la génèse de ce partenariat avec l'ONB. Nous avions précédemment un partenariat avec « 1, 2, 3 Musique ! », qui nous permettait d'avoir des concerts de musique classique sur Talence qui s'est éteint en 2023 et grâce à Isabel MADRID, que je salue, qui n'est malheureusement pas là ce soir, mais que je salue, nous avons pu nourrir un partenariat avec l'ONB. Et donc il s'agit ici de reconduire ce partenariat. Vous avez vu il y a une programmation qui est intéressante. D'ailleurs, j'en profite pour remercier l'église de Talence qui nous a permis d'avoir un très beau concert, il y a quelque temps à la Chapelle de la Sainte Famille. Et donc nous allons avoir quelques concerts qui vont continuer, au mois d'octobre c'est passé, février, septembre, mars et juin. Et nous avons aussi la possibilité d'avoir des conférences au niveau de la médiathèque, qui sont des conférences gratuites. Donc il s'agit d'autoriser, M. le Maire à reconduire cette convention.

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions, mes chers collègues ? Je n'en vois pas. Êtes-vous favorables tous à cette délibération ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« L'Opéra National de Bordeaux (ONB) et la Ville de Talence ont signé le 07/07/2023 une convention plurianuelle exposant les principes de leur partenariat pour trois saisons artistiques (23-24, 24-25, 25-26). Comme prévu à l'article 1 de la convention, l'avenant objet de la présente délibération, renouvelle les axes de partenariat entre la Ville de Talence et l'ONB, et détaille le programme des actions fixées pour la saison 25-26.

Ainsi, la programmation pour 2025-2026 à Talence comprendra :

- Le 03 octobre 2025 à 20h30 à l'église de la Sainte Famille : un concert du *Quatuor Prométhée* pour un montant de cession 1 200,00 € HT ;
- Le 05 février 2026 à 20h30, à l'église de la Sainte Famille, un concert du Chœur de l'ONB : *Petite Messe Solennelle* de Rossini, pour un montant de cession de 1 950,00 € HT.
- Le 18 septembre 2025 à 18h15 : une conférence proposée gratuitement par l'ONB, *Comprendre Eugène Onéguine, Tchaïkovski*
- Le 12 mars 2026 à 18h15 : une conférence proposée gratuitement par l'ONB, *La musique dans les films de Quentin Tarantino*
- Le 25 juin 2026 à 18h15 : une conférence proposée gratuitement par l'ONB, *La musique dans les films de Stanley Kubrick*

Les dispositifs dont « Démos » sont renouvelés, selon les mêmes modalités.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat annexé à la présente,
- d'approuver la participation financière annuelle de l'EMMD et l'imputation de la dépense sur la ligne 611 chapitre 011. »

ADOPE PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 11 – Annexes mises à jour à la convention globale « culture » entre l’Éducation nationale et la ville dans le cadre du Plan d’Éducation Artistique et Culturelle, convention – cadre 2023 – 2026

M. BESNARD : Merci. Donc, effectivement, dans le cadre du PEAC, je vous rappelle que la Ville fait partie des villes 100 % Éducation Artistique et Culturelle au niveau national. C'est quand même quelque chose qui nous honore. Et donc nous avons ici la possibilité de signer un avenant sur la... avec la Direction Départementale des Services de l'Éducation nationale, pour, donc, des parcours d'éducation artistique et culturelle qui permettent des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans les différents domaines artistiques et d'ajouter les connaissances au niveau de... pour nos élèves. Donc il s'agit de signer cet avenant.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Très beau projet pédagogique. Y a-t-il des questions ? Êtes-vous favorables ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« En partenariat avec l'Education Nationale, la ville de Talence est engagée autour d'un parcours d'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque enfant, chaque jeune talençais de s'ouvrir à la rencontre, l'expression, la création et à la réflexion artistique et culturelle. Afin de renforcer la coopération entre la ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde, une convention d'accord-cadre a été signée pour une durée de trois ans. Celle-ci permet d'établir les modalités de fonctionnement et de développement des interventions des équipements culturels municipaux auprès des écoles primaires, maternelles et établissements spécialisés de la ville de Talence.

Les annexes de la convention ont été mises à jour pour l'année 2025-2026 afin de permettre ces interventions auprès des enfants scolarisés dans les différents établissements talençais. Ces dernières établissent les projets pédagogiques des différentes structures municipales ainsi que la liste des personnes autorisées à intervenir auprès des enfants.

Les actions de médiation qui y sont programmées par le réseau des Médiathèques de la Ville, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, le Forum des Arts et de la Culture et le service culturel reposent sur les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle, conformément à la labellisation « 100% EAC » obtenue en 2024 :

- ✓ Des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- ✓ Des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- ✓ Des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces annexes modifiées jointes à la présente, afin de permettre la bonne tenue des ateliers et interventions auprès du jeune public talençais. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 12 – Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et vente de documents, fixation des prix et adoption du règlement de la vente

M. BESNARD : Voilà. Donc c'est aussi une délibération très classique en cette saison. Donc il s'agit d'autoriser... de faire ce qu'on appelle un désherbage, c'est-à-dire de pouvoir mettre à la vente les 8 577 documents, CD, disques et autres de la médiathèque. Donc vous avez tout le détail qui est dans la délibération. Je pense que vous allez m'éviter la litanie des 8 577 documents.

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler sous le contrôle de Denise que je remercie pour ces interventions les années passées qui ont été prises en compte. D'abord que les collections jeunesse sont systématiquement proposées à toutes les écoles, sous forme de dons. C'est-à-dire que la liste qui a été arrêtée a déjà été épurée, entre guillemets par ce qui a été donné aux écoles et aux centres de loisirs. Et donc cette année, vous l'avez peut-être vu, une forte proportion de CD...

M. BESNARD : Oui.

M. LE MAIRE : ... qui correspondent aussi aux opérations de réaménagement de la médiathèque qui ont été menées, avec un réagencement, vous le savez, que les CD et les DVD sont moins prisés. Et puis, que les invendus seront donnés au Livre Vert, avec laquelle nous avons une convention depuis trois ans, sur l'insistance, mais je veux redire ici, tout à fait pertinente et justifiée, de notre collègue Denise GRESLARD-NÉDÉLEC. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, alors vous avez répondu en partie aux questions concernant les dons. Donc vous parlez... vous avez parlé des écoles. Mais est-ce que vous pouvez aussi avoir la possibilité de l'ouvrir au dispositif associatif ? Il y a peut-être des associations qui seraient intéressantes... intéressées par ces dons de livres. Et après, autre question aussi, est-ce qu'y

aurait, sur les invendus, la possibilité d'aller se déplacer sur les quartiers, pour pouvoir proposer la vente de ces livres ? Parce que là, les gens sont obligés d'aller à la médiathèque. Est-ce qu'on pourrait imaginer un dispositif, pourquoi pas, qui va sur les quartiers ?

M. LE MAIRE : D'abord, nous avons des médiathèques, c'est-à-dire qu'on a aussi toute l'importance de la médiathèque de Thouars. La médiathèque Gérard Castagnera est quand même à deux points le plus au sud et le plus au nord, de tout point en Talence. Donc, organiser une vente itinérante, il faut quand même se rendre compte que c'est quand même quelque chose d'assez lourd pour les équipes. Sur... donc, on leur posera la question pour savoir si jamais il y a des choses qui pourraient être faisables. Mais par rapport à votre première... je trouve qu'on a plutôt trouvé une bonne... alors d'abord on donne à une association, parce que notamment, les centres de loisirs, Ludiloisirs sont... est une association. Et je trouve que le Livre Vert, pour l'avoir mis en œuvre, je le disais avec un peu le sourire, mais permet justement après, puisque le Livre Vert, c'est quand même leur spécialité, le fait de pouvoir, après, dispatcher sur qui en a besoin, etc. Et si jamais cette vente elle se fait annuellement, si demain on devait avoir des associations, on est tous élus de la Ville pour cela, qui devaient nous dire « *On serait intéressés par telle ou telle chose* », je ne vois pas d'inconvénient pour les ventes futures, à imaginer qu'on fasse des dons particuliers. Je n'ai pas de soucis. Mais on n'a pas été saisis par les associations en particulier. Je voudrais quand même rappeler un point important sur la participation du Conseil Municipal des enfants qui avait trouvé que dans les boîtes à livres, les boîtes à lire de la Mairie, on y trouvait fort peu d'ouvrages pour les enfants et pour les jeunes. Et donc, depuis l'année dernière, et sur leur demande, eh bien nous réapprovisionnons très régulièrement les boîtes à lire avec des livres pour enfants.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Adoptez-vous cette délibération ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Les Médiathèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de ses collections à effectuer une opération appelée « désherbage ».

Le désherbage garantit la vitalité d'un fonds, donne une image propre, entretenue et sans cesse renouvelée de la bibliothèque. Elle permet d'offrir des collections attrayantes, pertinentes et adaptées au public et de faire de la place sur les rayonnages.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les documents issus des collections jeunesse sont proposés prioritairement aux écoles et centres de loisirs de la Ville (dons). Les livres qui ne seront pas choisis par les structures précitées sont alors réinjectés dans le lot des documents mis en vente les 21 et 22 novembre 2025.

Je vous propose donc d'organiser une vente aux particuliers de 8577 documents retirés des collections pour les motifs évoqués plus haut, qui peuvent être achetés par des personnes intéressées par un segment particulier du champ du savoir (amateurs, passionnés, collectionneurs).

Enfin, il faut souligner que cette vente s'inscrira dans un souci de bonne gestion économique des fonds.

Cette année, les Médiathèques de la Ville proposent :

- D'organiser cette vente le vendredi 21 et le samedi 22 novembre 2025 pour le public.
- De mettre en vente environ 8577 documents dont la liste est annexée à la présente délibération.
- De fixer le prix de vente à 1€ quel que soit le type de document ou 5€ (si sa valeur initiale est supérieure à 50 €), 1€ par lot de 4 revues et 20€ par lot intégral d'encyclopédie.
- D'estampiller ces documents avec la mention « Exclu des collections des Médiathèques de Talence » et rayer le code-barres apposé.
- De consacrer l'équivalent des sommes collectées à l'achat de documents pour le réseau des médiathèques.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- À la désaffectation des documents cités dans la liste en annexe,
- À l'organisation de la vente à des particuliers des documents désaffectés dans les conditions précisées dans le règlement de la vente joint en annexe de la présente,
- À l'adoption du règlement annexé à la présente. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 13 – Scène partenaire – Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

M. BESNARD : Merci. Donc encore une convention qui est habituelle en cette période. Il s'agit là de reconduire, sous forme d'avenant, donc la convention que l'on a signée en 2023 avec l'IDDAC, avec... vous avez donc une convention d'objectifs qui est commune avec l'IDDAC et vous avez aussi le cadre du soutien... le cadre financier. Et donc vous voyez que l'IDDAC prend en charge un tiers des finances sur des représentations. Là ici, il s'agit de trois représentations pour 3 400 €. Et donc ça ne coûtera à la Ville que 2 300 €.

M. LE MAIRE : 2 284,70 exactement.

M. BESNARD : Oui. C'est presque ça.

M. LE MAIRE : Mais il arrondit toujours, Vincent, à la hausse.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Y a-t-il d'autres votes que pour ? Il a été adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le second semestre de l'année 2025, vise 2 objectifs :

- 1- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 2- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le second semestre de l'année 2025.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Ariane Productions (Agnès & Joseph Doherty) pour le spectacle « Terre de rêves » prévu les 9 et 10 décembre 2025 au Dôme pour 3 représentations (2 scolaires + 1 tout public)

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : Partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose :

- d'approuver le projet décrit ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joints à la présente ainsi que toutes les pièces afférentes à ce projet ».

PAR 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 14 – Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds

N° 15 – Crédit d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative

N° 16 – Crédit de deux postes non permanents à temps complet de jardiniers au service des espaces verts

N° 17 – Crédit de postes au sein de la police municipale

N° 18 – Crédit d'un poste de responsable de gestion comptable

Mme THOMAS-PITOT : Merci, mon cher collègue. Mes chers collègues, bonjour. Donc on va commencer par la délibération 14.

Tout est déjà dit dans l'objet. En effet, il est proposé d'instituer une indemnité de maniement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseurs ou de

mandataires suppléants, voire les deux. Cette mise en place a été validée en CST le 23 septembre dernier. Et donc je vous demande de la valider.

Ensuite, le reste des délibérations est sur la création de postes. Ce sont des postes qui existent déjà, mais nous devons mettre à jour toujours le tableau des effectifs. Donc, suite à un départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la Direction Enfance et Vie Éducative, il est proposé de le remplacer en catégorie C, les fonctionnaires étant prioritaires.

Délibération n° 16, là nous sommes sur la création de deux postes non permanents au service « Espaces verts », due à un accroissement temporaire d'activité. Et je vous propose, ces deux postes en catégorie C.

Délibération n° 17. Nous sommes sur la création de postes de Police Municipale comme validée lors du Conseil Municipal du mois de sep... pas du tout. Il y a une erreur, excusez-moi. Donc je vous propose de passer la validation de ces postes. Attendez, je me trompe complètement, il y a une erreur dans la délibération...

M. LE MAIRE : En fait, il n'y a pas d'erreur, c'est juste comme l'École de musique. En fait, ce sont des ouvertures de postes, de manière à pouvoir faire le recrutement. Comme pour l'École de musique en septembre.

Mme THOMAS-PITOT : Voilà ! Donc on est sur la même chose que lors de l'École de musique. Il faut effectivement remettre à jour les tableaux des effectifs. Et donc, on ouvre l'ensemble des postes pour cette catégorie.

Dernière délibération n° 18, nous sommes sur la création d'un poste de Responsable Gestion comptable. Donc depuis juillet 2022, le service des Ressources Humaines a entrepris une refonte des délibérations relatives aux créations de postes. Cette démarche vise à harmoniser et sécuriser nos pratiques et, surtout, avec l'élaboration de délibérations génériques, nous allons pouvoir limiter un certain nombre de délibérations que nous faisions régulièrement, notamment pour les contractuels, tous les trois ans, en cas de réévaluation salariale, etc. Et donc aujourd'hui, on définit des contours de postes, en cohérence avec les autres délibérations génériques. Et c'est ce que je vous demande de faire aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Une toute petite précision : Sur la 14. Il y a une erreur matérielle qui s'était glissée, mais vous l'aviez déjà remarquée. Ce n'est pas le chapitre 12, c'est le chapitre 11 et l'article 6225. Eh oui, juste... la délibération dit : « *Il est proposé d'instituer une indemnité de maniement de fonds* ». Cette indemnité existait déjà, mais a été transposée dans le cadre légal d'un décret paru cet été. Il n'y a pas de modification pour les agents. Mme THOMAS-PITOT vous l'a dit, ça a été présenté en CST et adopté à l'unanimité. Par ailleurs, juste pour préciser pour cette histoire de Police Municipale, il n'y a pas de création de postes nets. Il s'agit, comme vous le savez, de toiletter au fur et à mesure les fiches de poste et le nombre de places correspondantes... le nombre de places effectivement occupé sur la Police Municipale étant conforme au plan que nous avions présenté en début de mandat. Et comme ça, on pourra continuer à simplifier et ne plus avoir à... et ça permettra aussi d'éviter les

observations que vous faisiez de façon très légitime notamment, entre les postes ouverts, les postes occupés. Et donc ça nous permet d'avoir une vision beaucoup plus fiable. Y a-t-il des questions ? Oui, Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors je n'ai peut-être pas bien entendu ou bien compris. Moi je voudrais revenir sur la délibération n° 16, qui est la création de deux postes non permanents à temps complet de jardiniers aux services des « Espaces verts ». Vous dites, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Je ne pense pas qu'on soit dans un accroissement de temporaire d'activité avec le déploiement des « Espaces verts ».

M. LE MAIRE : Si.

Mme RAMI : Donc, c'est avoir juste une explication...

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme RAMI : ... sur comprendre...

M. LE MAIRE : Mme RONDEAU va vous éclairer...

Mme RAMI : OK.

M. LE MAIRE : Je l'espère.

Mme RAMI : Moi aussi.

M. LE MAIRE : Normalement. Sophie.

Mme RONDEAU : Oui, bonsoir. Oui, en fait, c'est... l'accroissement c'est la plantation d'hiver, en fait. D'ailleurs, je ne pense pas dire de bêtises, en disant que l'année dernière, c'était déjà ça, en fait. Comme on plante aux bonnes périodes, en fait, eh bien il faut planter beaucoup en même temps. Donc, c'est par rapport à ça.

M. LE MAIRE : Voilà. Donc c'est tout simplement, là, pour le coup, un vrai accroissement temporaire, pour nous permettre de planter. C'est maintenant quelque chose... on a augmenté, pour compléter la réponse, Mme RAMI, de Mme RONDEAU, on a augmenté le nombre d'effectifs permanents du service « Environnement et paysages » et temporairement, à des moments, on crée des postes d'accroissement temporaire, pendant la période de plantations, mais également l'été. Mais là, pour le coup, on recourt, plutôt à des jobs d'été pour nous permettre d'arroser les plantes qui en ont bien besoin.

D'autres questions, je n'en vois pas. Y a-t-il d'autres votes que favorables à ces délibérations ? Je n'en vois pas. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Il est proposé d'instituer une indemnité de maniement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur ou de mandataire suppléant d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées.

Le Comité Social Territorial (CST) qui s'est tenu le 23 septembre 2025 a validé la mise en place de l'indemnité de maniement de fonds.

Le versement de cette indemnité est par ailleurs cumulable avec le RIFSEEP, conformément à l'arrêté du 21 janvier 2025, modifiant l'arrêté du 27 août 2015, qui liste les indemnités qui peuvent être cumulées avec le RIFSEEP.

Le versement de l'indemnité de maniement de fonds de la collectivité est fonction d'un barème de référence, fixé par arrêté du ministre chargé du budget.

L'arrêté en vigueur est celui du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.

Les montants prévus par l'arrêté susvisé sont les suivants :

Montant maximum de l'avance (régie d'avances) ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régie de recettes)	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régie d'avances et de recettes)	Montant de l'indemnité annuelle
De 0 € à 1 220 €	De 0 € à 2 440 €	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	120 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	140 €
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	200 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	320 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	410 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	550 €
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	640 €
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	690 €
De 300 001 € à 760 000 €	De 300 001 € à 760 000 €	820 €
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	46 € par tranche de 1 500 000

Un même régisseur, chargé de plusieurs régies, peut percevoir plusieurs indemnités de maniement de fonds.

Seuls les régisseurs titulaires et mandataires suppléants peuvent percevoir l'indemnité de maniement de fonds dès lors qu'ils sont régulièrement chargés des fonctions de régisseur d'avances ou de recettes ou des fonctions cumulées.

L'indemnité fixée par la présente délibération fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Cette indemnité sera versée en fin d'année (avec la paie de décembre) au titre de l'année écoulée.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Instaurer l'indemnité de maniement de fonds tel que présenté ci-dessus à compter de l'année 2025,
- Fixer par arrêté individuel le montant de l'indemnité versé aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 011 – Article 6225. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 14/10/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien, de remise en état et en ordre des surfaces et locaux de la commune

- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées en utilisant les matériels adaptés
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer les locaux, les surfaces, les plafonds
- Ranger et dépoussiérer le mobilier et les ordinateurs
- Laver les chaises et les tables, nettoyer les fauteuils
- Vider les poubelles et effectuer le tri sélectif
- Décaper et lustrer les sols (à déterminer en accord avec le service)
- Faire les vitres
- Nettoyer et désinfecter les toilettes
- Laver le linge le cas échéant (lavettes, franges...)

Entretenir le matériel utilisé

- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation
- Assurer la propreté du matériel utilisé
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)

Contrôler l'état de propreté des locaux

- Vérifier et garantir l'état de propreté des locaux
- Garantir la propreté des sanitaires
- Respecter la discréction requise lors des interventions dans les locaux occupés
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler aux professionnels compétents

Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits

- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Réaliser les commandes et les transmettre au service

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer un rôle d'alerte quant à la sécurité des locaux
- Réaliser des remises en état
- Signaler les dysfonctionnements éventuels

- Assurer des missions de renfort restauration sur le temps de repas dans les écoles

SPÉCIFICITÉS :

- Polyvalence sur les postes
- Remplacements inopinés

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 20/10/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communaux de catégorie C au sein de la direction enfance et vie éducative, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à compter du 20/10/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service espaces verts, la collectivité doit recruter deux agents contractuels pour répondre au besoin du service et des usagers.

Ces postes sont ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

ASSURER L'ENTRETIEN GENERAL DES ESPACES VERTS DE LA COLLECTIVITE DANS LE RESPECT DE LA QUALITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU SITE

- Entretenir les végétaux des surfaces en herbes (parc, jardins, aires de jeux) : engazonner, tondre, ramasser les feuilles, branchages et fleurs fanées ;
- Entretenir le patrimoine végétal des écoles communales ;
- Entretenir les massifs et jardinières (bêchage, désherbage, mise en place de substrat, taille et traitement) ;
- Entretenir les arbres et les arbustes : planter, tailler, arroser, élaguer et abattre ;
- Traiter et apporter les amendements nécessaires ;
- Arroser de façon manuelle ou automatique et mettre en place les équipements spécifiques d'arrosage ;
- Protéger les plantations à l'aide de bâches, toiles tissées, paillages BRF, écorces, etc.

ASSURER DES TRAVAUX DE PLANTATIONS, DE CREATION ET DE PRODUCTION POUR

LES ESPACES VERTS

- Définir les espaces et préparer les sols (terrassement, drainage et désherbage) ;
- Effectuer les travaux de plantation, de création et de production dans les espaces verts de la collectivité ;
- Créer les nouveaux espaces verts et semer le gazon ;
- Fleurir la collectivité et réaliser des massifs arbustifs et floraux.

REALISER L'ENTRETIEN COURANT ET LE SUIVI DES EQUIPEMENTS ET DU MATERIEL

MIS A SA DISPOSITION

- Utiliser les produits et les matériels d'entretien et de nettoyage ;
- Entretenir, nettoyer et réaliser le suivi du matériel à disposition ;
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux ;
- Déetecter les disfonctionnements du matériel utilisé.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/11/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaire du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer deux emplois non permanents de jardiniers au sein du service des espaces verts, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 01/11/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de fiabiliser et regrouper l'ensemble des postes au sein d'une même délibération, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service de la police municipale, dans les conditions précisées ci-après.

Cinq catégories de postes sont concernées :

Policiers municipaux :

- Assurer l'ilotage et les patrouilles préventives pour une présence de proximité rassurante au contact des habitants et commerçants
- Lutter spécifiquement contre la délinquance d'appropriation et les rassemblements perturbateurs
- Lutter contre les infractions du code de la route, et contrôler la police de circulation et du stationnement
- Assurer la surveillance générale de la voie publique en collaboration avec les ASVP
- Constater les infractions dans le cadre des missions confiées
- Participer au programme d'opérations communes avec la Police Nationale
- Répondre aux urgences et sollicitations sur la voie publique, et assister les services de secours
- Répondre aux sollicitations et aux demandes de renseignement des usagers

- Assurer le contrôle des arrêtés municipaux

Chef de poste de la police municipale :

- Diriger et coordonner le service PM dans sa globalité (policiers municipaux, ASVP et personnels administratifs) afin d'assurer la tranquillité, la sécurité des personnes et des biens et la salubrité publique.
- Planifier, organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels sur le territoire
- Piloter les agents et les missions en cohérence avec les objectifs de mandature
- Exploiter et assurer le suivi des MC / rapports des agents en lien avec les services de l'Etat (DIPN) et les services municipaux
- Rédiger les rapports d'activité hebdomadaires, mensuels et annuels du service
- Développer une relation de proximité avec la population
- Encadrer le service et assurer le management opérationnel des équipes en cohérence avec le règlement intérieur
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi de carrière des agents (formations, habilitations)
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi du matériel du poste, et de l'équipement des agents
- Développer et faire vivre le partenariat avec la Police Nationale et l'ensemble des partenaires pour la co-production de sécurité

Chef de poste adjoint de la police municipale :

- Suppléer le chef de poste en s'assurant que les consignes données soient respectées.

Secrétaire police municipale :

- Traitement du courrier de l'ensemble du service.
- Travaux de bureautique : courriers, tableaux, compte-rendus, rapports, classement, archivages.
- Exécution et suivi des procédures administratives : conventions, arrêtés, budget ...
- Suivi des dossiers des agents : carrière, agréments, assermentations, formations ...
- Gestion des stocks de fournitures, pharmacie, matériels...
- Gestion des commandes.

Agent d'accueil police municipale :

- Gestion du standard d'accueil physique et téléphonique
- Transmission réactive des urgences et des informations prioritaires aux CDS et par défaut aux agents de terrain
- Suivi des demandes Allo Talence.
- Enregistrement des véhicules abusifs
- Gestion du parc de véhicules
- Animation « sécurité routière »

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération visant à créer de manière permanente les emplois suivants :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Chef de poste police municipale	1	Temps complet	Chefs de service de police municipale
Chef de poste adjoint police municipale	1	Temps complet	Chefs de service de police municipale

Intitulé du poste	Nombre de postes	Quotité	Cadres d'emplois de référence
Policier municipal	17	Temps complet	Agent de police municipale
Secrétaire	1	Temps complet	Adjoint administratif / Rédacteur
Agent d'accueil	1	Temps complet	Adjoint administratif /Agent de police municipale
Total	21		

Les postes des cadres d'emplois de la filière de la police municipale seront ouverts uniquement aux fonctionnaires ou titulaires du concours gardien de police municipale.

Les postes des cadres d'emplois de la filière administrative pourront à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les postes au sein du service de la police municipale, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 01/10/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le conseil municipal du 14/11/2022 avait autorisé la réévaluation de la rémunération du poste de responsable de gestion comptable, poste occupé par un agent en CDI.

Afin d'éviter de devoir redélibérer tous les trois ans pour chaque réévaluation salariale et renouvellement de contrat dans le cas où le poste serait occupé par un agent contractuel, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de responsable de gestion comptable sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de responsable de gestion comptable, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Déployer des systèmes d'exploitation et de gestion des prestations municipales liées à la scolarité et aux activités sportives et culturelles (Base Famille) ;
- Assurer les fonctions de régisseur de la régie multiservices ;
- Superviser l'organisation des régies municipales ;
- Administrer la politique tarifaire des services municipaux ;
- Administrer le subventionnement au secteur associatif.

Missions annexes :

- Connaître et analyser les coûts des prestations municipales ;
- Déployer des solutions pour décentraliser la préparation et le suivi de l'exécution budgétaire ;
- Promouvoir une culture de gestion ;
- Organiser et suivre la vente du matériel réformé.

Péodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaire du cadre d'emplois des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de responsable de gestion comptable, de catégorie A, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert au cadre d'emplois des Attachés à compter du 01/11/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 19 – Convention de partenariat LUDILOISIRS et école Multisports

M. FARGUES : Bonsoir M. le Maire, bonsoir mes chers collègues, il s'agit d'autoriser dans cette délibération, M. le Maire à signer cette convention entre Ludiloisirs et notre école Multisports de la Ville.

M. LE MAIRE : Le Pédibus qui existe depuis plus de 10 ans. Maintenant, je voudrais vous spécifier, notamment, pour vous, Mme la Sénatrice, que ni M. JEAN, ni Mme SALLET, ni Mme CHABBAT, ni M. ERCHOUK ni M. LAROSE, ne participeront à cette délibération. Et M. BIMBOIRE, mais je ne m'occupe pas de M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : J'ai une question à vous poser. Je ne participerai pas à ce vote. Et je voudrais savoir si le bureau de Ludiloisirs vous a fait des remarques par rapport à cette convention ou pas.

M. LE MAIRE : Non. Pas que je sache. Donc, y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Dans le cadre des différents temps d'accueil des enfants sur le territoire, l'école Multisports travaille en partenariat avec l'association LUDILOISIRS afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un encadrement adapté lors de leurs déplacements entre les deux structures.

En effet, à l'issue du temps d'accueil associatif du matin, un animateur de la Ville, encadrant à l'école Multisports, prend en charge le groupe d'enfants inscrits permettant ainsi aux familles de bénéficier de la complémentarité des structures.

L'école Multisports accueille chaque mercredi après-midi, en dehors des vacances scolaires, des enfants âgés de 6 à 12 ans. Répartis en groupes d'âge, ils bénéficient d'un contenu pédagogique leur permettant de s'initier à diverses pratiques sportives permettant de déterminer par la suite le sport qu'ils souhaitent pratiquer en club.

Encadrés par des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, et des animateurs titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention activité physiques pour tous, l'école Multisports est gage d'un cadre technique des activités sportives pratiquées.

Afin de formaliser ce partenariat, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention avec l'association LUDILOISIRS jointe à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. »

Adopté par 36 VOIX POUR

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme SALLET, M. ERCHOUK,
Mme CHABBAT, M. JEAN, M. LAROSE – Talence, ensemble /
M. BIMBOIRE – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 20 – ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année 2025

M. COLDEFY : M. le Maire, chers collègues, cette délibération est une délibération habituelle au sein de notre Conseil, qui concerne le partenariat entre la Ville de Talence et une convention avec l'Association l'ADIE. La Ville de Talence est en partenariat avec l'ADIE depuis 2008 et l'Association l'ADIE est installée dans le secteur prioritaire de Thouars depuis 2017. Elle gère à peu près 120 dossiers par an et l'initiative économique pour la création de porteurs de projets en difficulté. Cette subvention ne pourra pas dépasser 7 300 € sur l'année. Et je vous propose d'autoriser, M. le Maire à signer cette convention d'objectifs. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Et de vous préciser que Mme Jenny LUDLOW ne participe pas au vote concernant cette délibération. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Adoptez-vous cette délibération ? Bien, la dernière délibération qui en général fait l'objet d'un consensus large.

DÉLIBÉRATION

Monsieur COLDEFY, Adjoint délégué à l'Economie, à l'Innovation et au Développement économique intercommunal expose :

« Mes Chers Collègues,

Depuis l'année 2008, la ville de Talence entretient un partenariat fructueux avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), une organisation reconnue pour son engagement dans le soutien à la création d'activités par des publics en difficulté. En 2017, l'ADIE a renforcé sa présence à Talence en y implantant 50 % de ses équipes de Gironde, et notamment dans le quartier de Thouars, contribuant ainsi de manière significative au dynamisme économique et social local.

Annuellement, l'ADIE accueille en moyenne 120 Talençais, chiffre qui a augmenté depuis son implantation à Thouars en 2017. L'association joue un rôle crucial en offrant un accompagnement spécialisé et en facilitant l'accès au microcrédit (jusqu'à 12 000 €) pour environ 100 projets locaux par an. Ce soutien est essentiel pour les entrepreneurs qui éprouvent des difficultés à obtenir des prêts bancaires traditionnels.

Pour l'année 2025, l'ADIE a structuré son intervention autour de quatre phases clés afin de maximiser son impact à Talence :

1. **Accueil et sensibilisation** : Intensifier les efforts pour aller au-devant des habitants, afin de stimuler leur intérêt et leur engagement envers l'entrepreneuriat.
2. **Structuration des projets** : Fournir un accompagnement amont pour aider à la concrétisation des idées et à la structuration des projets entrepreneuriaux.
3. **Financement des entrepreneurs et de la mobilité** : Continuer de fournir des solutions de financement adaptées pour soutenir la création et le développement des entreprises.
4. **Accompagnement et suivi** : Offrir un suivi continu aux entrepreneurs pour assurer la pérennité et le développement de leurs entreprises.

En plus de son cœur de métier, l'ADIE collabore étroitement avec le service Économie Sociale et Solidaire (ESS) de Talence pour la structuration du projet d'incubateur local sur la thématique de l'Impact. Cette initiative vise à renforcer l'écosystème entrepreneurial de la ville et à promouvoir l'innovation sociale.

L'ensemble de ces chiffres met en exergue l'accentuation des actions et de l'impact de l'ADIE auprès du public talençais.

La Ville, pour sa part, s'engagera à verser à l'ADIE une subvention dont le montant sera calculé en fonction des résultats de l'association sur les trois axes et qui ne pourra excéder la somme de 7 300 €.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs jointe à la présente.»

ADOPE PAR 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW – Talence, ensemble)

Reçu en Préfecture le 14/10/2025

N° 21 – Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2026

M. HANOTIN : Merci, François. Donc, chers collègues, je vous prie d'adopter cette délibération qui, vous le savez, est traditionnelle chaque année maintenant, qui prévoit que le Conseil Municipal s'exprime sur les dérogations accordées pour l'ouverture du... des ouvertures dominicales des commerces. Je vous rappellerai que ce choix, il est fait après une réunion réunissant Bordeaux Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les

branches professionnelles. Que cette réunion de concertation a eu lieu le 4 juillet et que donc nous suivons tout simplement les recommandations qui sont faites.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Eh bien non, quels sont les votes ? Pardon ? Donc pour, pour l'ensemble des oppositions.

Mme QUÉLIER : Non je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER s'abstient. Et donc les autres... Très bien. Alors donc on a deux abstentions... Alors, attendez, donc on va le refaire. Donc M. JOLIOT, que souhaitez-vous voter ?

M. JOLIOT : Comme il s'agit d'un vote en bloc, je voterai contre, à cause du caractère ultra-commercial du Black Friday que je trouve totalement exagéré et pour lequel je n'apprécie aucune complaisance, quelle qu'elle soit.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc vous votez contre. Mme ROSAY s'abstient. Mme QUÉLIER s'abstient. Et donc les autres Conseillers Municipaux votent contre de l'opposition. Et pour l'ensemble des autres, c'est pour.

DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce, expose :

« Le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

L'article L.3132-26 du code du travail autorisait les maires qui le souhaitaient à accorder aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles), par arrêté municipal, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an.

La loi Macron du 6 août 2015 a étendu cette possibilité à 12 dimanches. L'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit être pris au plus tard le 31 décembre 2025 pour l'année 2026.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine de l'EPCI, cet avis est réputé favorable.

Les commerces alimentaires de détail qui peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13 h, auront désormais la possibilité d'ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Je vous rappelle que le préfet peut imposer, à la demande conjointe des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, la fermeture dominicale des commerces appartenant à une branche particulière ou dans une zone géographique précise (articles L.3132- 29 et 30 du Code du travail).

Aussi pour les commerces de détail, autres que l'automobile, je vous propose, pour l'année 2026, le calendrier suivant, comprenant 5 dimanches auxquels pourront s'ajouter 2 dimanches après avis conforme de Bordeaux Métropole.

Les dates proposées pour 2026 seraient les suivantes :

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 11 janvier

- 1er dimanche des soldes d'été : 28 juin (choix de la commune)
- Dimanche du Week end du Black Friday : 29 novembre
- Dimanches avant Noël : 6, 13, 20 et 27 décembre

Le choix de ces dates correspond aux préconisations émises lors d'une réunion de concertation organisée par Bordeaux Métropole, la C.C.I. de Bordeaux et les organisations professionnelles.
Ce calendrier sera ensuite soumis pour avis conforme à Bordeaux Métropole. »

ADOpte PAR 33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE – Talence
en Transition / M. JOLIOT – Talence debout !)
2 ABSTENTIONS (Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER –
Nouvel Esprit Talence)

M. LE MAIRE : Eh bien, écoutez, après ce Conseil harmonieux, je vais vous donner rendez-vous pour l'avant-dernier Conseil de 2025 qui devrait se tenir le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures. Je vous remercie la séance est levée.

Clôture de la séance 19h13.